

LA GAZETTE de VALLEYFIELD



VOL. 3, NO 50

VALLEYFIELD, QUE., JEUDI, LE 11 MAI, 1939

Imprimée à Huntingdon, Qué.

Prix 5cts

L'Ex-trésorier réclame \$11,307.28

"La destitution du Demandeur est le résultat de la conspiration ourdie par la majorité des membres du Conseil de la Défenderesse, sous l'inspiration des échevins Gontran Hébert, Eustache Langevin et Oswald Barrette, dans le but de satisfaire leur haine personnelle contre le Demandeur et nullement dans l'intérêt public", allègue la déclaration

PERTE DE SALAIRE ET DOMMAGES POUR L'AVENIR

La Corporation de la Cité de Salaberry de Valleyfield devra se défendre devant les tribunaux d'une action en dommages et de perte de salaires pour le montant de \$11,307.28 réclamés par l'ex-trésorier de la cité, M. L.-J.-H. Langevin, destitué de ses fonctions de trésorier de la cité au cours du mois de décembre dernier.

Cette poursuite judiciaire intentée par Me Gontran Saintonge, procureur du Demandeur, n'a guère surpris MM. les échevins qui avaient reçu plusieurs lettres de M. Langevin, les notifiant qu'il poursuivrait la Corporation si celle-ci ne justifiait pas sa destitution.

Le Demandeur blâme ouvertement MM. les échevins Hébert, Langevin et Barrette en alléguant dans sa déclaration le fait de la conspiration ourdie par vengeance personnelle et non par l'intérêt public.

Cette action en dommages et en perte de salaires suscitera sans aucun doute beaucoup d'intérêt chez le public; voilà pourquoi nous donnons le texte de cette déclaration

qui contient vingt-cinq paragraphes:—

PROVINCE de QUEBEC
District de Beauharnois,
Cour Supérieure

L.-J.-H. LANGEVIN, Demandeur
vs. LA CORPORATION DE LA
CITE DE SALABERRY DE VAL-
LEYFIELD, Défenderesse.

DECLARATION

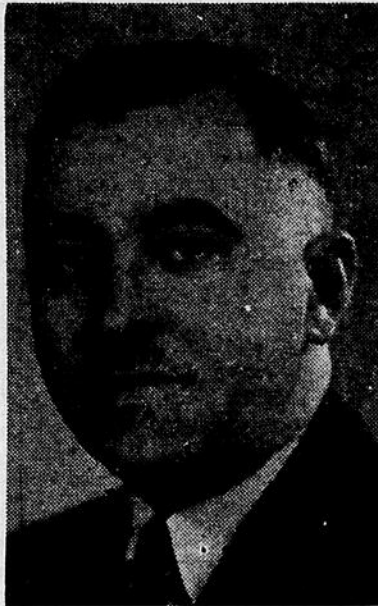
Le demandeur déclare ce qui suit:—

1°—Qu'aux termes et en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de la Corporation Défenderesse, à une séance en date du 15 novembre 1905, le Demandeur fut engagé comme Trésorier de la Défenderesse, tel qu'appert plus amplement à copie certifiée de la résolution à cet effet produite comme Exhibit P-1 du Demandeur;

2°—Que, comme question de faits, le Demandeur entra en fonction et prit possession de la charge de Trésorier de la Défenderesse, le ou vers le 4 décembre 1905, avec le salaire initial de \$1,300, par année;

3°—Qu'à cette époque, aux termes et en vertu des dispositions de la charte de la Défenderesse, alors en

Conférencier



M. RIENZA FRENCH, Gérant de la ville de Verdun, sera l'invité d'honneur à un dîner-causerie qui sera donné, mardi soir, le 30 mai, au Château Salaberry, par les deux chambres de commerce locales. M. French parlera des avantages de l'administration d'une cité par un gérant.

vigueur, et qui le sont restées depuis, le Demandeur est devenu un des officiers permanents de la Corporation Défenderesse, nommé à cette charge durant bonne conduite, ne pouvant être destitué, ni son salaire diminué, que par un vote de la majorité absolue du Conseil de la dite Défenderesse;

4°—Que le 2 mai 1934, le Conseil de la Corporation Défenderesse, au cours d'une assemblée de son Comité des Finances, adopta une résolution en réajustant les salaires de quel-

(Suite à la page 6)

Réorganisation du parti National-Conservateur

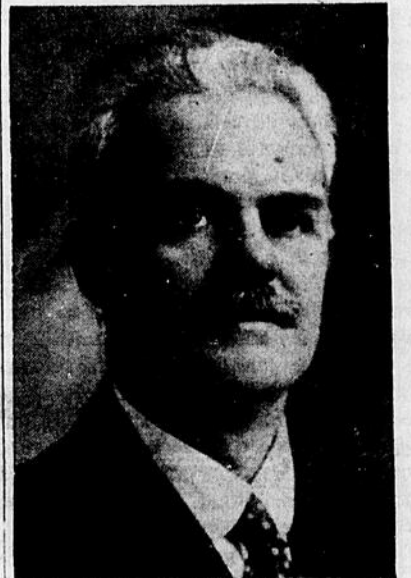
M. Arthur Sullivan est élu président de l'organisation du parti dans les comtés de Beauharnois et Laprairie

Les conservateurs des comtés de Beauharnois et Laprairie se sont réunis, dimanche dernier, à l'Hôtel de Ville de Valleyfield, sous la présidence de M. J. Antoine Giguère, secrétaire général de l'organisation centrale du parti national-conservateur pour le district de Montréal.

Des représentants de toutes les paroisses des deux comtés avaient répondu à l'appel de l'organisateur pour choisir le comité des élections qui auraient lieu au cours du mois d'octobre.

L'Honorable Manion et MM. Noel Beausoliel et le docteur W.-S. Laroche ont été choisis présidents honoraires; M. Arthur Sullivan, président actif; MM. Domina Daoust et Conrad Pelletier, vice-présidents; M. Georges-André Meloche, secrétaire-trésorier; les directeurs pour Valleyfield sont MM. Zotique Perron, Adélaïde Monette; J.-D.-A. Tremblay, Formosa Brisebois, Oscar Trudel, Paul-Osé Leduc, Roch Daoust, Philippe Bergevin, Joseph Primeau, Chris Mayoh, Jack Lowe, Albert Dumouchel, Adolphe Lebeouf et Emile Bourassa; pour Beauharnois, MM. Hormisdas Roy, Isaïe Dagenais, Louis Trudel et M. le Maire Hébert.

Président



Le docteur W.-S. LAROCHE, choisi président honoraire de l'organisation nationale-conservatrice pour les comtés de Beauharnois et Laprairie.

Les délégués à la Convention de Sorel

Le Conseil local des Chevaliers de Colomb a nommé, lors de sa dernière assemblée des deux représentants pour la convention des Chevaliers de Colomb qui aura lieu, cette année, à Sorel, les 20 et 21 mai prochains.

Le docteur O.-E. Caza, Grand-Chevalier et M. Myrel Laberge, secrétaire-financier, ont été choisis à l'unanimité comme délégués officiels du conseil local.

Au cours de cette assemblée, M. l'abbé Lionel Déguire, Supérieur du Séminaire, donna une conférence sur la Californie. Il fit voyager les Chevaliers à travers cette admirable contrée et fit observer avec un tact impeccable le côté religieux, intellectuel et matériel des habitants de l'ouest américain.

Il a vu les âmes à sauver mais il a remarqué également les progrès matériels immenses accomplis dans cette région.

La conférence de M. l'abbé Déguire pourrait se résumer en ce que "La Californie est un admirable pays où les choses matérielles abondent dans une pénurie de choses immatérielles."

Le conférencier sut faire remarquer combien toute la création chante la gloire de Dieu et démontra combien la musique, la lumière, la lecture, l'amour humain même peuvent participer à notre avancement spirituel.

Les chutes de Beauharnois



Quoi de plus pittoresques que ces flots d'eau qui se précipitent tumultueusement en bas de rochers qui semblent vouloir les retenir dans leurs courses furibondes à travers mille obstacles et qui en font leur beauté sauvage. Les chutes de Beauharnois, qui dé-

versent leurs eaux dans le lac St-Louis, forment un coin attrayant de cette cité et le cachet touristique qui s'en dégage attire l'admiration des voyageurs qui s'arrêtent un instant pour mieux voir et mieux écouter.

La souscription du Club Nautique est commencée

Le Club Nautique de Valleyfield a commencé, hier, sa souscription pour les prochaines régates qui auront lieu les 19 et 20 août prochains. Le Club Nautique a un nouveau mode de souscription cette année. Il s'agit d'un chèque en blanc que signe le souscripteur en y indiquant le montant et la date du 1er août, 1939. De cette façon le Club Nautique connaîtra le montant de souscription un mois à l'avance. Les officiers du Club Nautique se dévouent pour amener des spectateurs aux prochaines régates. Nous espérons que le public se montrera des plus généreux afin que Valleyfield puisse garder la première place qu'elle occupe dans le monde du sport nautique. Le championnat provincial coûte un bon montant, mais il attirera plus de 50,000 personnes pour laisser une centaine de mille dollars dans notre ville. Qui en bénéficiera? Non pas les officiers, mais les hôteliers, les restaurateurs, les bouchers, les boulangers enfin tous les marchands. Cette année, les régates ont lieu pendant deux jours. C'est dire que plusieurs centaines de personnes arriveront le vendredi soir et ne retourneront chez eux que lundi matin. Plus de cent yachts participeront aux grandes régates de Valleyfield. Les plus grandes régates de la province auront donc lieu à Valleyfield.

La Gazette de Valleyfield

Publiée à Huntingdon tous les jeudis

Journal hebdomadaire de rédaction et d'information entièrement dévoué aux intérêts de Valleyfield et du district.

AIME LAURION, Rédacteur-en-chef

Casier Postal 99

83, rue St-Jean Baptiste

Tél. 60

Jeudi, le 11 mai, 1939

Nettoyons! embellissons!

S'il est vrai que la beauté physique d'un pays procède jusqu'à un certain point de la beauté morale du peuple qui l'habite, nous serions donc injustes envers nous-même puisque nous tolérons la malpropreté de nos rues, de nos parcs et de nos propriétés privées.

Dieu merci, la valeur morale de notre peuple est bien supérieure à ce que laisse voir l'état d'abandon ou se trouvent un trop grand nombre de nos propriétés. Puisqu'il ne faut pas oublier que l'hygiène et la propreté sont deux vertus civiques fortement apparentées l'une à l'autre, pourquoi ne pas appuyer nos édiles municipaux qui demandent la collaboration de tous les corps publics et de toute la population pour la grande semaine du nettoyage.

Ce qui importe d'abord, c'est le nettoyage des cours, le ratissage des parterres, toutes les améliorations et réparations rendues nécessaires par les ravages de la température rigoureuse.

Cependant l'initiative de notre population ne devrait pas se borner au seul nettoyage; il faudrait également profiter des premiers beaux jours pour embellir les abords de son chez soi, rendre son home plus attrayant, en garnissant son parterre de verdure et de modestes fleurs coquettes, en plantant des arbres, ces amis de l'homme, en donnant quelques coups de pinceau à sa résidence qui souffre des dégâts de l'hiver.

Chacun devrait se faire un devoir, un point d'orgueil de rendre sa demeure coquette et invitante et cette invitation s'adresse aussi bien au locataire qu'au propriétaire. Point n'est besoin d'être riche pour cela!

La bonne volonté accompagnée d'un peu de travail et de persévérance est le plus grand facteur de succès dans cette campagne de nettoyage et d'embellissement. Pourquoi ne pas consacrer quelques heures par semaine à ce travail d'embellissement pour obtenir des résultats qui surprendraient si l'on se donnait la peine de constater et de réaliser les progrès et les améliorations d'une demeure au point de vue esthétique.

Que de jeunes gens ne savent comment employer leur temps ou leurs loisirs, que de gens s'ennuient et s'ennuient une fois leur journée de travail terminée. Pourquoi alors ne pas consacrer ces moments libres à quelque chose d'utile et de pratique?

Que tous les hommes de bonne volonté s'unissent pour provoquer dans tous les milieux qu'ils peuvent influencer un vaste mouvement de nettoyage des bâtisses et des terrains.

Après avoir parfaitement nettoyé, il sera facile alors de faire disparaître les pires laideurs qui entourent telle résidence ou tel parc public.

La plantation des arbres, et des fleurs et l'encerclement des tapis de gazon rendent la demeure la plus modeste coquette et riante qui plaise toujours à l'oeil du touriste ou du public voyageur.

Le printemps est également la saison pour faire les réparations à la propriété et la peinture est un élément de conservation qu'il ne faut pas craindre. Rien de plus vrai que ce mot employé par les vendeurs de peinture: "Sauvez la surface et vous sauvez tout."

Nettoyage, plantations, peinture, blanchissage, culture de fleurs et de gazon, voilà des travaux d'embellissement sur lesquels doivent porter nos efforts en ce temps-ci de l'année.

LETTE OUVERTE

M. le rédacteur,—

Au début d'avril, je me suis présenté devant les membres de notre conseil de ville afin de leur demander d'accorder et de consentir à une société locale de logements certaines conditions, que la loi fédérale du logement demande à toute municipalité, avant d'accorder leur aide financière. Aux compagnies ou société qui désirent de prévaloir de cette loi.

Cette société locale, avait comme projet de construire de 12 à 20 logis modernes de 6 à 8 pièces pouvant être loués à raison de \$18.00 par mois ou environ. Le projet complet se montant à près de 50 mille dollars. En plus de fournir des logis convenables hygiéniques, pour un prix modique à notre population ouvrière, aurait procuré du travail à un bon nombre de chômeurs, au cours de l'été.

Le gouvernement fédéral fournissant à la société 80% du montant total du coût de cette entreprise, exige naturellement certaines conditions dans le but de protéger l'argent investi d'après son projet de loi.

Notre conseil de ville a refusé de consentir à ces conditions, pour le moment du moins.

Afin de permettre à notre population de juger elle-même de cette situation, je donne ici ces conditions, et les considérations que je

trouve nécessaire d'ajouter, en citoyen soucieux de notre prospérité.

Les conditions auxquelles le gouvernement demande aux municipalités de convenir sont les suivantes:

1o. La municipalité s'engage à ne pas charger plus de 1.00 du mille comprenant les taxes municipales et scolaires.

2o. La municipalité doit approuver chaque projet et s'engager également à ne prélever aucun impôt sur le revenu de l'autorité locale au logement, et aussi à fournir un engagement à l'effet, que si, en tout temps, avant que le prêt ait été remboursé, par la compagnie au gouvernement, les bénéfices nets de la société ne suffisent pas à acquitter en plein les versements semestriels exigibles par le ministre des finances, ladite municipalité renoncera à toute taxe ou à tel montant moindre afin de permettre à la société de logement à dividende limité, d'effectuer en plein ses versements semestriels.

En refusant ces conditions notre conseil de ville prétend que ce serait une injustice à faire aux autres propriétaires, en acceptant de charger des taxes moindres à cette société. Ici je ferais remarquer qu'il ne s'agit pas d'une entreprise de particuliers, et que contrairement à un propriétaire ordinaire, qui, lui, peut réaliser sur ses propriétés des bénéfices variables, la société, elle,

La confirmation à Bellerive

A l'église de Bellerive, dimanche dernier a eu lieu la confirmation des enfants. Environ 172 garçons et fillettes ont fait leur première communion dans la matinée, pour recevoir dans l'après-midi des mains de leur Evêque la sainte confirmation. Une belle cérémonie a suivi cet événement, Mgr l'Evêque a consacré officiellement 136 Croisés. Un grand nombre de parents et d'amis ont assisté à ces cérémonies.

La cité répondra

A la poursuite de l'ex-trésorier et engage Me Jean-Paul Cossette

Le Conseil de la Cité a décidé de retenir les services de Me Jean-Paul Cossette pour répondre à la poursuite de l'ex-trésorier, M. L.-J.-H. Langevin qui réclame la somme de \$11,307.28 pour dommages et pertes de salaires causés par sa destitution.

Son Honneur le maire, appuyé par MM. les échevins Mallette, Daignault et Meloche demanda au Conseil de rencontrer M. Langevin avant de répondre à l'action mais la majorité du Conseil s'opposa en engageant un avocat pour répondre à l'action.

Faits divers

Accidents de la rue

La compagnie de Taxis Leduc et M. Emile Fortier ont réclamé certains dommages à la Cité de Valleyfield pour des accidents survenus à leurs automobiles dans les rues de la cité. Un taxi de la Compagnie Leduc a subi un accident aux coins des rues Victoria et Académie pour briser les deux ressorts de l'avant. Il tient la cité responsable puisque l'état de l'intersection des rues ne

peut réaliser en aucun temps plus que 5% de bénéfice net sur les argents investis pour sa part qui est de 20% du coût total du projet.

Pour ce qui est de la condition No 2, le gouvernement provincial a passé, dernièrement une nouvelle loi l'autorisant à accorder aux municipalités intéressées le pouvoir de fixer les taux des taxes, tel que la loi fédérale le demande. Il n'y a donc là aucune objection.

Commentant la condition No 2, notre conseil de ville craint de perdre des montants de taxes au cas où la société ne rencontrerait pas ses versements envers le gouvernement. Ici je dois ajouter que la municipalité, dans ce dernier cas, pourrait toujours avoir recours contre la société, alors que tous les versements auraient été faits au gouvernement et que la dette aurait été payée en entier. La société demeurerait alors propriétaire des logements. Cette crainte de nos édiles semble donc exagérée et sans fondement même.

En dernier lieu, il ne faut pas perdre de vue le but principal de cette loi du logement qui a été faite pour fournir du travail aux ouvriers, pour activer les différentes artères du commerce, et que lorsqu'il s'agit pour la ville de donner son consentement à une telle entreprise qui coûtera près de \$50,000 sans qu'elle soit appelée à déboursier un seul sou, je suis certain d'avis qu'elle devrait aider à sa réussite, et j'espère qu'après avoir étudié la question de nouveau, nos représentants à l'hôtel de ville donneront leur consentement à ce projet.

Je vous remercie, M. le rédacteur pour l'hospitalité de vos colonnes et je demeure votre obligé,

J.-LIONEL PERRON.

A L'EXPOSITION D'ORMSOTWN, LES 6-7-8-9 JUIN



Will Morris et Bobby

Le comédien Will Morris et son compagnon Bobby ont une réputation des plus enviables et nulle doute qu'ils sauront plaire aux milliers de personnes qui se rendront à l'exposition d'Ormsotwn les 6, 7, 8 et 9 juin prochain.

répondait pas aux besoins de la circulation par suite des réparations qui ont laissé des trous dangereux dans la chaussée.

Quant à M. Emile Fortier, il aurait fendu l'un de ses pneus dans un trou du Chemin Larocque et réclame également des dommages.

Le veau bleu

M. l'échevin Hébert se plaint des conditions anti-hygiéniques de certains vendeurs de viande sur le marché. M. l'échevin Hébert dit qu'il a vu un "veau bleu" sur le marché pour signifier que la viande était tellement vieille qu'elle avait pris cette couleur louche.

Il blâme le docteur Deguire, médecin hygiéniste de la ville, de ne pas surveiller l'état des viandes du marché et demande que le médecin fournisse dorénavant des rapports mensuels tel qu'exigés par son engagement.

Trop de vitesse

La Police devra surveiller étroitement le trafic sur le Chemin Dufferin car les automobilistes, selon une lettre de M. G.-E. Aird, fileraient à une vitesse de 50 milles à l'heure. M. Aird demande l'installation d'une lumière rouge à l'intersection des rues Dufferin et Wittaker. M. l'échevin Viau fit alors remarquer que si les automobilistes filent 50 milles à l'heure sur la rue Dufferin, ils font certes du 75 à l'heure sur le Chemin Laroc-

Plus d'eau dans la baie

Le Conseil a fait demande au Ministère des Terres et Forêts d'un surplus de 1000 pieds cubes d'eau à la seconde pour empêcher que l'eau demeure trop stagnante dans la baie. En effet, actuellement, les herbages poussent et les déchets de la ville ne sont pas lavés suffisamment.

Petites Annonces Classées Payables d'Avance

A VENDRE

KLEEREX—Pour les maladies de la peau. Guérit l'Exzéma, Psoriasis, Acne, Salt Rheum, Impetigo, dartres, pustules, démangeaison, échauffement. Donne un confort immédiat lorsque vous travaillez. En vente à 50c, \$1.00, \$2.00 et \$6.50 (médium ou fort). Procurez-vous en chez votre pharmacien.

A VENDRE

Armoire, genre bibliothèque de 13 pieds de longueur par 10 pieds de hauteur. Aussi machine à laver électrique et divanettes. S'adresser à 211, rue Victoria, Valleyfield.

A VENDRE

Un yacht à vendre de vingt pieds de longueur, bourruces en cuir, engin "Star", en très bon ordre, répondant de "Tony" venant de M. Antonio Patenaude. S'adresser à Garage Mongrain, Beauharnois, P.Q.

A VENDRE

Une table de billards. Longueur 10 pieds, largeur 5-pieds, 6 pouces. Construite par Eastern Billiard Co., cette table est en

Parfaite condition

S'adresser à:

The Montreal Cottons Co. Institute
Maden St., Valleyfield, Qué.

LOGEMENT A LOUER

Beau logement moderne avec planchers de bois dur; aussi garage. Prix modéré. S'adresser à 116, rue Jacques-Cartier, Valleyfield.

CHAMBRE ET PENSION

Pour chambres et pension, dans un logement très proprement tenu aux prix les plus raisonnables, s'adresser au numéro 104 de la rue Nicholson.

LOGEMENT A LOUER: — Beau grand logement situé sur la rue Victoria. Logement de huit pièces; hangar en arrière; galerie en avant de la maison. Commodités modernes. S'adresser à M. A. Rosen, 283, rue Victoria, tél. 234.

BEATTY

Polisseur électrique presque neuf. Voilà votre opportunité pour une véritable aubaine. A terme. S'adresser 40, St-Laurent. Co. Beatty.

Pour vos réparages de chaussures adressez-vous

chez

HECTOR CLEMENT,

Cordonnier,

99, rue Cousineau, Bellerive

VALLEYFIELD, QUE.

A VENDRE

A vendre un radio Philco d'automobile, 5 lampes, avec antenne en parfait ordre. S'adresser à 65, rue du Marché.

FERME A VENDRE

La ferme de feu Alphonse Fortin, située sur la route Montréal-Malone, près de la frontière; 90 acres dont 55 arables, le reste en bois et pâturage. Bonne maison avec facilités modernes, bons bâtiments. Vendra à prix très raisonnables. S'adresser à la résidence. A.-J. Desjardins, Glencol, Qué., R. R. 1.

REDACTION
ADMINISTRATION
83, St-Jean-Baptiste
Case postale 99
Téléphone 60
VALLEYFIELD

Abonnement:
6 mois\$1.00
1 an\$2.00

LA GAZETTE

JOURNAL

de

VALLEYFIELD

D'INTERET

local et régional

LA CLEF DU
SUCCES EN
AFFAIRES

LE TRAVAIL,
L'HONNETETE
et L'ANNONCE

ANNONCEZ

VOL. 3, NO 50

--

--

Jeudi, le 11 mai, 1939

On arrête les travaux de chômage

Le Conseil de la cité arrête tous les travaux de chômage et attendra la réponse des gouvernements avant de les reprendre — M. l'échevin Mallette menace de démissionner si on continue de gréver ainsi le budget en dépassant les appropriations votées

MM. LES ECHEVINS NE VEULENT PAS ETRE TENUS RESPONSABLES!

Tous les travaux de chômage de la cité de Salaberry de Valleyfield ont cessé, ce matin, à la suite d'une résolution adoptée à l'assemblée du Conseil municipal présidée par Son Honneur le maire J.-A. Larin. On attendra la réponse des gouvernements avant de les reprendre puisque le budget de la cité ne peut supporter plus longtemps cette charge financière sans se gréver lourdement et que MM. les échevins ne veulent pas être tenus responsables des \$26,850.00 représentant le montant du compte soutiré.

M. l'échevin Mallette a averti d'un ton énergique le Conseil de la Cité qu'il n'assumerait pas plus longtemps la responsabilité d'administrer un budget lourdement grévé par les travaux de chômage et les comptes soutirés au montant de \$26,850.00.

"Si la situation ne change pas, dit M. Mallette, je vais laisser la présidence du Comité des Finances. Tout en étant de bonne foi, je ne puis plus supporter une telle situation car je me souviens ce qui est arrivé l'an dernier et les années dernières.

"Il n'y a plus qu'une seule alternative: discontinuer les travaux ou je démissionne. Nous sommes actuel-

lement responsables, chacun de nous, d'un montant de \$2,500, au-delà, et je ne veux pas que ce montant augmente de semaine en semaine."

Son Honneur le maire approuve quelque peu M. Mallette en affirmant qu'il n'est guère gai pour un président des finances de voir partir ses piastres; cependant, ajouta-t-il, il serait peut-être bon d'attendre une autre semaine puisque j'ai appelé l'honorable Fisher à ce propos et celui-ci m'a répondu qu'il devait se rendre à Ottawa pour régler cette question au plus tôt.

"La Société St-Vincent de Paul ne peut plus soutenir tous les pauvres nécessiteux et nous devrions attendre encore une semaine pour empêcher les pauvres de crever de faim.

MM. les échevins Barrette, Mallette, Brisebois et Langevin répondirent qu'ils n'assumaient plus d'autres responsabilités et la proposition de M. l'échevin Brisebois demandant la discontinuation des travaux fut adoptée avec la seule dissidence de M. l'échevin Wilfrid Daignault.

Seuls les travaux des services publics seront maintenus et des hommes seront appelés pour les autres travaux d'urgence.

Les vétérans se rendent à Montréal et à Coteau pour le défilé royal

Les Vétérans de Valleyfield et du district, ainsi que les "Boy Scouts" des différentes institutions de Valleyfield et de la région se rendront à Montréal au cours de la journée du 16 mai pour le défilé royal — Trains spéciaux qui se dirigeront vers la Métropole

LA MANIFESTATION DE COTEAU

Des trains spéciaux quitteront Valleyfield, Huntingdon et la région mardi prochain, le 16 mai, emportant de nombreux voyageurs qui se rendront au défilé royal dans la Métropole, les uns en devoir professionnel, les autres en simples spectateurs.

Les Vétérans de Valleyfield, au nombre de 68, et ceux de Huntingdon, au nombre de 60, prendront part à la surveillance qui devra être exercée sur toute la longueur du parcours royal et il est probable que la Légion Canadienne de Valleyfield et de Huntingdon fera la garde sur l'Avenue des Pins, entre les numéros de 1200 et 1226.

Outre les vétérans, les Boys Scouts de Valleyfield, Huntingdon, Orms-town et du district se rendront au défilé royal du 16 mai.

A Coteau, le 20 mai

Une manifestation aura lieu à

Coteau-Station, samedi soir, le 20 mai, alors que le Roi et la Reine s'arrêteront durant vingt minutes en route vers Kingston, Ontario. Plus de 10,000 personnes sont attendues à cette manifestation royale et nous apprenons que l'Harmonie de Valleyfield et d'autres corps publics se joindront aux autres organisations.

Une délégation de "Boy Scouts" de l'Etat de New-York se rendra également à Coteau pour l'arrivée du train royal à 8.45 p.m., heure d'été. La compagnie du Canadien National installera une série de projecteurs puissants afin que les abords du train et de la gare soient bien éclairés.

Les Vétérans de Valleyfield, de Huntingdon et de la région monteront la garde sur la plate-forme de la gare, lors de l'arrêt du train royal.



M. EMILE BOURDEAU, échevin, choisi le nouveau Pro-Maire de Salaberry de Valleyfield pour le présent terme.

BINGO AU SACRE-COEUR

La Paroisse du Sacré-Coeur de Valleyfield organise au profit de l'église un grand Bingo, les jeudi, vendredi, samedi et lundi, les 11, 12, 13 et 15 mai. Lundi soir, il y aura une partie de cartes en plus. Les cadeaux et les prix sont extra-beaux! Vous êtes cordialement invités.

Le gouvernement fédéral reconstruirait bientôt le pont Jacques-Cartier

Le Ministère fédéral des Travaux Publics a dépêché, au cours de la semaine dernière, un équipe d'ingénieurs du département pour tracer les plans de la reconstruction du pont de la rue Jacques-Cartier, véritable trait d'union qui relie les rues Jacques-Cartier et St-Laurent.

Cette amélioration demandée depuis longtemps par tous les corps publics locaux semble sur le point de se réaliser puisqu'on a procédé à la délimitation des lignes pour élargir et redresser le Pont de la rue Jacques-Cartier.

Les Ingénieurs soumettront leurs plans au Ministère qui décidera en dernier ressort de la reconstruction qui s'impose pour répondre aux besoins de la circulation de plus en

plus en dense depuis la venue des automobiles.

LE PONT BELLERIVE

Quant à la reconstruction du pont de la rue Dufferin ou Pont de la Moco, le projet ne s'avère guère viable puisque les ouvriers travaillent à remplacer le vieux pontage par un pontage neuf de madriers qui vieillira dans l'espace d'une saison, pour recommencer le même travail sur ce pont résuit et démodé.

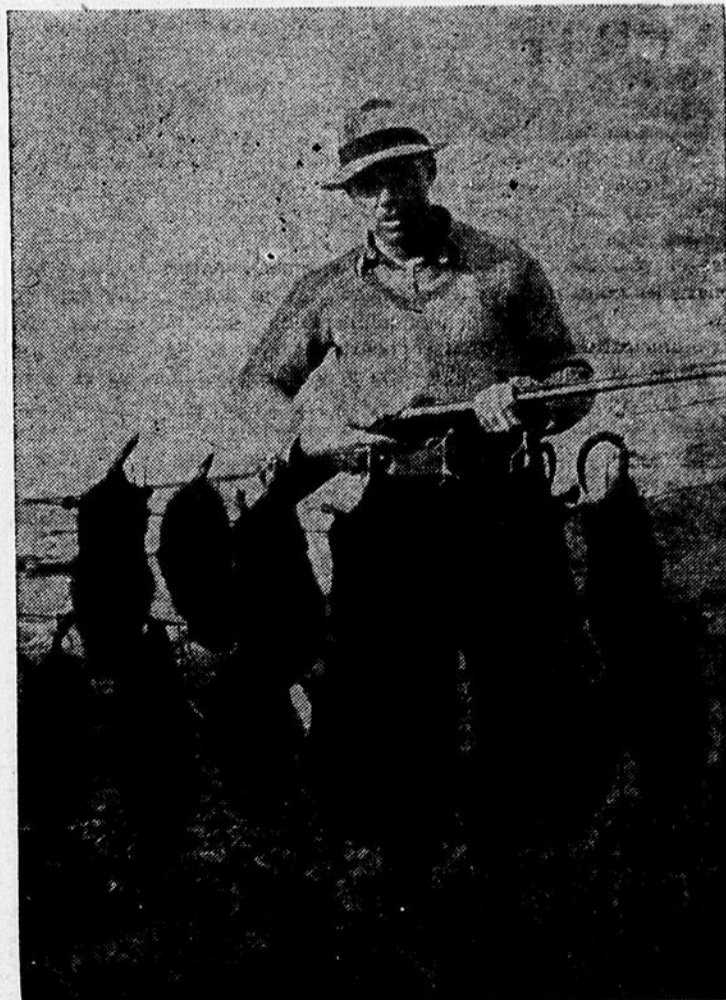
On ne traite guère généreusement la population de Bellerive qui mérite un pont plus moderne et plus adapté à leurs besoins de circulation, d'autant plus qu'il se trouve situé à l'une des principales entrées de la cité.

La bénédiction du 2ième drapeau de nos Zouaves

Dimanche, le 14 mai 1939, en la cathédrale de Valleyfield à 2 hrs. de l'après-midi, aura lieu la bénédiction du 2ième drapeau de la Compagnie 27 des Zouaves Pontificaux de Salaberry de Valleyfield. Pour cette occasion, des invitations ont été faites pour que chaque Compagnie, du 3ième bataillon, dont fait partie la Compagnie de Valleyfield,

soit représentée. Pour la circonstance, un ruban souvenir sera offert par la J.O.C.F. à la population toujours intéressée à la cause des Zouaves. Les membres de la Compagnie invite particulièrement la population de Valleyfield à assister nombreuse à cette imposante cérémonie. Les Zouaves profitent des colonnes de la Gazette pour remercier les demoiselles de la J.O.C.F. pour leur si généreux dévouement.

UN RESULTAT EPATANT



M. ALFRED GOYETTE de Glenelm, Qué., a fait une belle capture il y a quelques semaines alors qu'il captura plus de quinze rats musqués. L'on aperçoit ci-dessus M. Goyette et les rats musqués qu'il prit au cours de cette excursion de chasse.

L'emprunt de \$30,000

Accordé au Crédit Anglo-Français Limitée

Les soumissions pour la vente des débetures de l'emprunt de la cité pour un montant de \$30,000 ont été décachées lors de l'assemblée du Conseil, hier soir.

Cinq maisons de finances et de courtage avaient envoyé leurs soumissions à des taux variant de \$93.50 à \$101, et c'est la maison du Crédit Anglo-Français qui a obtenu la vente de ces débetures au montant de \$99.21. M. Gérard Bélanger de Valleyfield est le représentant local de cette maison de finances.

Parmi les compagnies de finances qui ont envoyé leurs soumissions, mentionnons Wood & Gundy Co. Ltd; La Société Générale de Finances; le Crédit Anglo-Français Limitée; L.-G. Beaubien Limitée et Frank L. Craig de Toronto.

Décès

Verner—A Valleyfield, lundi, le 8 mai 1939, est décédée Elisabeth Verner, à l'âge de 78 ans. Les funérailles ont eu lieu ce matin, en la cathédrale de Valleyfield, à 10 heures. Nos sympathies très sincères aux parents éplorés.

M. Maxime Raymond, M.P., répond au Gérant-général de la Montreal Cottons

TEXTE DE LA LETTRE

CHAMBRE DES COMMUNES
Canada

Ottawa, le 8 mai, 1939

Monsieur Aimé Laurion,
Rédacteur en chef,
La Gazette de Valleyfield,
Valleyfield, Québec.

Cher Monsieur Laurion,

Votre journal a publié dans son dernier numéro une déclaration de M. Aird, administrateur gérant de la Montreal Cottons Ltd.—Vous me permettez sans doute dans l'intérêt public de corriger certaines erreurs volontaires ou involontaires de ce monsieur.

Je ne suis pas étonné de ces déclarations de M. Aird; il est allé à l'école de M. Blair Gordon et c'est un élève docile, qui obéit aux règlements de la maison et à l'esprit du patron.—Il est de ceux qui croient

que personne ne souffre quand il ne souffre pas et que tout le monde est prospère quand il est lui-même prospère.

Il prétend "que les employés ne sont pas obligés d'attendre à l'extérieur par tous les temps avant de recevoir leur paie."

Monsieur Aird ne s'est jamais aperçu que les ouvriers devaient attendre à la pluie ou au froid avant de recevoir leur paie parce que, lui, n'a jamais eu à attendre ni au froid ni à la pluie pour recevoir son salaire. Mais l'ouvrier qui en souffre le sait. D'ailleurs, la preuve de ce que j'ai avancé a été faite devant la Commission Royale présidée par l'Honorable Juge Turgeon, les injures du gérant ne changeront pas les faits.

Mais il paie d'audace quand il dit: "c'est une injustice de la part de M.

Raymond envers l'intelligence et l'ambition des nos employés de les dépendre comme étant ignorants et incapables de vérifier leurs taux et conditions de travail." Et il ajoute que le commissaire enquêteur, l'Honorable Juge Turgeon, a trouvé mes allégations exagérées ou sans fondement—Où trouve-t-il cela?

Je rappellerai simplement deux petits passages du rapport Turgeon, l'un à la page 160 qui se lit comme suit:

"Les faits ne manquent pas pour justifier la plainte des ouvriers à l'effet qu'ils ne peuvent établir le façon dont leurs salaires sont calculés ou à quels tarifs il sont payés."

Et l'autre à la page 151:

"Il faudrait adopter des règlements de nature à renseigner pleinement tous les ouvriers sur la base de leurs salaires."

Que M. Aird relise donc ce rapport du Juge Turgeon, non pas avec les lunettes de M. Gordon, mais avec des lunettes d'ouvrier, il lui inspirera ainsi qu'à son maître un peu plus d'humanité envers celui pour qui il a moins d'égard que pour la machine.

Qu'il lise aussi la preuve faite. Il

constatera que celui qui qualifie les ouvriers d'ignorants, c'est son maître M. Blair Gordon, qui a dû faire des excuses publiques devant l'honorable Juge Turgeon, pour avoir en même temps prétendu que le juge ne s'occuperait pas des faux témoignages de ces ouvriers grogneurs. Si vous voulez vraiment vous instruire, je vous réfère à l'exhibé 747 produit à l'enquête et mentionné à la page 10,563 de la preuve devant le Juge Turgeon, qui est un télégramme de Monsieur Blair Gordon, en date du 27 août, 1936, adressé à M. Delphis Lachance, employé au moulin de Montmorency et secrétaire du Textile de St-Grégoire, qui lui avait demandé une entrevue pour discuter la question des salaires payés aux ouvriers. M. Gordon répondait qu'il n'entendait pas discuter les affaires de la compagnie avec des gens comme M. Lachance qui exploitait l'ignorance des employés et il ajoutait que la Commission Royale ne ferait pas de cas des faux témoignages de quelques grogneurs.

Voyons M. Aird, un peu de franchise pour une minute.—Qui traite les ouvriers d'ignorants? N'est-ce pas votre maître M. Blair Gordon, qui a dû faire des excuses devant le

Juge?

M. Aird prétend que c'est la Commission des Salaires Minimum qui a décidé d'exempter les employés de l'Ordonnance relative aux salaires minimum, dans l'intérêt des ouvriers.

(Suite à la page 5)



**"Je puis avoir
les chiffres dans
une minute!"**



Le service téléphonique interurbain est établi pour satisfaire les besoins et les exigences du commerce. Jour et nuit, dans toute partie de l'univers, vous pouvez recourir au téléphone avec l'assurance "d'avoir les chiffres dans une minute."



**"Très bien — et
la livraison?"**



Tout homme d'affaires admire l'initiative, l'énergie et l'exactitude. Parce que la diligence a son importance dans le commerce, le succès repose sur l'esprit de décision—souvent aidé du téléphone interurbain comme dans ce cas-ci.



**"Cette communi-
cation a conclu
l'affaire!"**

Le directeur d'une entreprise — grande ou petite sait reconnaître l'initiative; il est toujours prêt à donner de l'avancement à ceux qui agissent avec décision. Le téléphone interurbain est un actif pour tout établissement. Ceux qui s'en servent à bon escient en profitent davantage.

Le service interurbain fonctionne jour et nuit. Le tarif de nuit est en vigueur après 7 p.m. et toute la journée du dimanche.



UNE

Cordiale Bienvenue

À NOS SOUVERAINS

Les premiers souverains anglais à
visiter le Canada durant leur règne.



The

SHAWINIGAN
Water & Power Company

M. Maxime Raymond, M.P., répond au Gérant-général de la Montreal Cottons

(Suite de la page 4)

La loi des salaires minimum a été adoptée par les autorités provinciales pour protéger l'ouvrier contre des patrons de l'espèce Aird. Malheureusement, la compagnie e eu recours à des procédés coutumiers d'éviter la loi. C'est pourquoi j'ai dénoncé et je dénoncerai encore ces procédés tant que la compagnie continuera d'exploiter l'ouvrier.

J'ai dit, et la preuve en a été faite à l'enquête, que les jeunes filles avaient été contraintes de signer une demande d'exemption de l'Ordonnance fixant le salaire minimum, et les témoins ont déclaré que celles qui avaient refusé de signer pareille demande, avaient été congédiées. La compagnie laissait ainsi croire aux autorités provinciales que c'était le désir des employées; en fait, elles agissaient sous l'empire de la contrainte.

Toutes les affirmations que j'ai faites sont appuyées sur une preuve indiscutable et M. Aird le sait mieux que tout autre.

Quant aux salaires payés à l'ouvrier, M. Aird connaît parfaitement le cas d'un homme qui entrerait à l'usine le soir à six heures pour en sortir le lendemain à 7 heures et gagnait \$1.08. La preuve en a été faite à l'enquête sous serment. Le temps n'est pas éloigné où M. Aird sera forcé de fournir au gouvernement le salaire annuel gagné par chaque ouvrier et nous en verrons de belles. Nous verrons qui dit la vérité, si c'est M. Aird ou ces braves ouvriers qui me font voir le petit billet sur lequel la Compagnie inscrit elle-même le montant de la paie qu'elle leur remet.

Mais pourquoi vous moquez-vous du public au point de parler de

prospérité à Valleyfield, à cause de la Montreal Cottons? C'est sans doute parce que l'ouvrier était prospère et bien traité qu'il a fait la grève en 1937. C'est sans doute parce que la ville est prospère qu'elle est dans l'obligation de demander du secours à Québec et à Ottawa.

Monsieur Aird dit que j'ai oublié de parler de la pension payée aux ouvriers. Je n'ai pas oublié d'en parler—la limite des discours à la Chambre des Communes est de 40 minutes—j'ai dit tout ce que j'ai pu dire pendant ces quarante minutes et ça n'était qu'une partie des méfaits à lui reprocher. Je sais que la compagnie publie dans les journaux ses prétendues générosités. Ainsi, M. Aird dit que la compagnie distribue annuellement une somme de \$30,000 en pensions aux vieux employés, et que ce montant est égal à celui payé aux actionnaires. Le gérant de la Montreal Cottons à la même audace que son patron, M. Blair Gordon.

J'ai affirmé que la compagnie avait payé sur du capital fictif, près de \$4 millions en dividendes. Elle a régulièrement payé, un dividende de 7% sur le stock préférentiel dont une partie seulement représente une mise de fonds, et elle a payé sur le capital commun, qui est du capital fictif, des dividendes allant jusqu'à 6%.

Relisez, M. Aird, le rapport de votre compagnie pour l'année finissant le 31 décembre, 1938, et vous constaterez que dans l'état financier, la compagnie admet avoir payé en dividendes au cours de l'année 1938, \$210,000 aux actionnaires privilégiés et \$60,000 aux actionnaires communs (la compagnie a déjà payé beaucoup plus, avant de dépenser à même les profits \$1 1/2 million pour acheter de la machinerie qui a remplacé la main d'oeuvre.) Pourquoi dites-vous alors qu'une somme de \$30,000 seulement a été payée aux actionnaires? Vous traitez de menteurs ceux qui vous disent vos vérités, comment appelez-vous ceux qui trompent ainsi le public? Vous avez aussi tenté de faire croire qu'une somme de \$30,000 est payée en pensions aux ouvriers? Vous souvenez-vous que, au cours de l'enquête, c'est moi-même qui ai demandé de produire la liste des ouvriers recevant une pension, et la compagnie s'y est objectée fortement, sous prétexte qu'il n'était pas désirable de publier ces noms.—et vous savez pourquoi vous ne vouliez pas publier la liste? Vous étiez tout rouge d'indignation. — C'est qu'à même les \$30,000, il y avait deux anciens employés, pas des ouvriers ceux-là, qui avaient reçu l'un \$10,000 de pension et l'autre \$6,000. Vous voyez ce qui restait pour les ouvriers.

Et c'est ce M. Aird qui traite les ouvriers de menteurs. Pour comble d'impudence, il s'arroge le rôle de porte-parole de l'ouvrier en disant que j'ai falsifié les conditions de vie de l'ouvrier.

De grâce, M. Aird, cessez de vous moquer de l'ouvrier et de toute la population de Valleyfield. Parler de prospérité dans Valleyfield, parler de salaires de vie et de bons traitements à la Montreal Cottons—c'est vouloir se moquer des gens, tout comme votre maître M. Blair Gordon qui trouve les dividendes trop faibles et voudrait voir les salaires moins élevés.

Monsieur Aird, je vous promets que je ne cesserai de défendre l'ouvrier contre vous et vos maîtres tant que vous ne leur rendrez pas justice—je vous ai déjà forcé à fournir des armoires aux ouvriers qui étaient obligés de suspendre leurs vêtements à des clous aux murs humides—vous vous en souvenez n'est-ce pas,—je vous force-

rai à d'autres choses. Et pendant que vous, M. Aird, continuerez de servir M. Blair Gordon, je continuerai à servir la cause des ouvriers de Valleyfield qui est plus honorable.

—MAXIME RAYMOND

A table d'hôte:
Un électeur malin dine à côté de son député.

Tout à cou, le député se tourne à droite et à gauche, roulant de gros yeux, ayant l'air de chercher quelque chose.

L'électeur. — Avez-vous perdu quelque chose—

L'député. — Oui, je cherche les cornichons.

L'électeur. — Ah! fort bien; il est aisé de voir que vous n'êtes pas dans votre assiette.



SUPERBES RENARDS ARGENTES

Très Spéc. \$60.00 la pr.
\$10.00 comptant
\$1.25 par semaine

- aussi -
Assortiment de bas pour dames marque Nordic, 59c, 69c, 75c et 95c.

GERARD GUINDON

47, du Marché Tél. 552

Annoncez dans la GAZETTE de VALLEYFIELD

LE DR DAFOE EN CHOISIT

cing de la même sorte!

Les gens du nord d'Ontario peuvent toujours reconnaître le Dr Roy Allan Dafoe sur la route grâce à sa préférence continuelle pour Chevrolet et à ses plaques de permis qui portent depuis longtemps le symbole D70. On voit ici le Dr Dafoe avec sa nouvelle Chevrolet 1939.



Illustré—Coach Chevrolet Master de luxe avec malle.

Le "petit docteur" prend livraison de sa 5^e.

CHEVROLET

VOULEZ-VOUS savoir pourquoi le Dr Dafoe choisit Chevrolet? Eh bien, prenez le volant et l'auto vous le dira. Conduisez-la dans la circulation—et vous aurez bientôt la preuve que la Chevrolet est la première en accélération. Conduisez-la dans les côtes — et vous saurez que la Chevrolet est première par sa performance dans les côtes. Comparez-la sur toute la ligne et vous trouverez que la Chevrolet est non seulement la plus vive de toutes les autos à bas prix, mais la vedette en caractéristiques — la vedette en valeur — et conséquemment la vedette dans les ventes! Venez en faire un essai sur la route... venez faire la preuve de la supériorité de Chevrolet sous tous rapports... aujourd'hui. Légères mensualités suivant le mode General Motors de paiements à termes.

La seule auto à bas prix combinant "TOUT CE QU'IL Y A DE MIEUX AU PLUS BAS COÛT!"



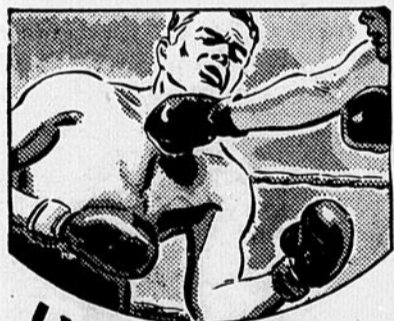
C-1398F

GARAGE Z. PERRON

24, rue du Marché

Valleyfield, Qué.

ACHETEZ D'UN HOMME D'AFFAIRES EN VUE... VOTRE MARCHAND CHEVROLET



LA CONSTIPATION RONGE

● C'est impossible de remporter la victoire quand vous êtes victime de la constipation — et la constipation qui ronge et sape votre énergie est probablement due au simple fait que votre alimentation ne produit pas le "volume" nécessaire à une évacuation "régulière". Prenez une habitude qui favorise des habitudes "régulières": Mangez ALL-BRAN de Kellogg chaque jour et buvez beaucoup d'eau. ALL-BRAN aide à former le "volume" qui réveille l'intestin et aussi le régularise. ALL-BRAN est aussi un des aliments les plus riches en Vitamines B₁, le tonique intestinal naturel. Rebâtissez votre énergie démolie et retrouvez la joie de vivre.

ALL-BRAN REBATIT



Publié en Canada par Kellogg. Chez tous les épiciers.

La cité devrait entretenir les abords de sa carrière

Résolution du conseil du Village du Nouveau Salaberry adressée à nos édiles municipaux

Le Conseil Municipal du Village du Nouveau Salaberry a tenu vendredi le 5 mai dernier son assemblée mensuelle sous la présidence de Son Honneur le Maire Emile Latour, entouré de MM. les Conseillers Albondien Poirier, Maximilien Cousineau et Onésiphore Gauthier.

Proposé par M. Maximilien Cousineau, appuyé par M. Albondien Poirier: Et résolu que la Cité de Salaberry de Valleyfield soit requise de prendre les moyens d'entretenir les abords de leur carrière, sise dans cette municipalité, dans un état de propreté convenable et d'entourer ladite carrière d'une clôture afin d'empêcher que des accidents n'arrivent à de jeunes enfants. Adopté.

Proposé par M. Albondien Poirier, appuyé par M. Onésiphore Gauthier: Et résolu que M. le Maire soit autorisé à solliciter l'avis d'un avocat concernant les obligations de cette Corporation au sujet de l'entretien des aliénés, de cette municipalité actuellement internés. Adopté.

Proposé par M. Albondien Poirier, appuyé par M. Maximilien Cousineau: Et résolu que M. Auclair, agent local des C.N., soit requis de faire poser une grille et une garde-fou au puits qui se trouve en face de l'hôtel Jodoin, au coin de l'avenue Grande-Ile et du chemin de fer, à cause du danger auquel se trouve exposé le public. Adopté.

Proposé par M. Maximilien Cousineau, appuyé par M. Onésiphore Gauthier: Et résolu que la ruelle se trouvant entre la propriété de M. Josaphat Daoust et celle de M. Maximilien Cousineau soit appelée Ruelle Mathieu. Adopté.

Proposé par M. Onésiphore Gauthier, appuyé par M. Albondien Poirier: Et résolu que le secrétaire demande au Gouvernement Provincial, par l'entremise de M. Delpha Sauvé, M.P.P., d'entretenir le Chimin du

Milieu, de l'avenue Grande-Ile à la carrière de la Cité, de façon à abattre la poussière qui endommage les propriétés avoisinantes et incommode fort les résidents de cette partie de la municipalité. Adopté.

Proposé par M. Onésiphore Gauthier, appuyé par M. Albondien Poirier: Et résolu que le permis d'ériger une arène en plein air aux fins de pratiquer la boxe soit accordé à M. Patrick Amyot, à condition qu'il ne charge aucun prix d'admission et que les voisins ne se plaignent pas. Adopté.

Proposé par M. Albondien Poirier, appuyé par M. Onésiphore Gauthier: Et résolu que M. Josaphat Daoust, constable municipal, soit autorisé à faire disparaître le chien, qui a mordu l'enfant de M. Jos. Latour, appartenant à M. Dollard Sauvé. Adopté.

Proposé par M. Albondien Poirier, appuyé par M. Maximilien Cousineau: Et résolu que M. Josaphat Daoust soit autorisé à faire exécuter les travaux requis en rapport avec le puisard qui se trouve sur la propriété de M. Téléphore Deschamps. Adopté.

Proposé par M. Albondien Poirier, appuyé par M. Onésiphore Gauthier: Que cette Corporation prie M. Bastien, ingénieur routier du district, de faire relever les poteaux-indicateurs et signaux routiers qui se trouvent sur l'avenue Grande-Ile, dans les limites de cette municipalité. Adopté.

Proposé par M. Onésiphore Gauthier, appuyé par M. Maximilien Cousineau: Et résolu que les comptes suivants: Dr J.-A. Deguire, \$12; J.-O. Clermont-Limitée, \$0.45; Geo. Bonhomme, \$1.60; Cité de Salaberry de Valleyfield, \$4.80; Listes de paies: \$15.50, \$19.02, \$15.88, \$8.63, \$29.00, \$6.00, soient adoptés et payés. Adopté. Et la séance est levée.

L'Ex-trésorier réclame

(Suite de la 1ère page)

ques employés, et, par cette résolution, le salaire du Demandeur fut fixé pour l'avenir à \$30.00 par semaine, plus 2% sur le montant des recettes provenant du revenu ordinaire de la cité, y compris les arranges, perçues au-delà de \$150,000.00 tel qu'appert plus amplement à copie certifiée de la dite résolution produite comme exhibit P-2 de Demandeur en cette cause, comme si elle était récitée au long pour faire partie des allégués du présent paragraphe et y suppléer, et les émoluments du demandeur ont toujours été payés depuis, conformément à cette résolution, jusqu'à sa destitution, à l'exception du 2% pour l'année 1938 comme il sera dit ci-après:

50:—Que le 20 juillet 1938, le Conseil de la Défenderesse adopta une résolution, devant prendre effet immédiatement, aux fins de supprimer, ce qu'il déclare erronément être le bonus de 2%, ci-haut mentionné, et de réduire d'autant le salaire du Demandeur, le pourcentage de 2% faisant, en effet, partie du salaire du Demandeur appert à copie certifiée de ladite résolution produite comme exhibit P-3 du Demandeur;

60:—Que cette résolution a été passée par le Conseil de la Corporation Défenderesse, hors la connaissance et sans le consentement du Demandeur, illégalement et sans droit, la Défenderesse ne pouvant de sa seule volonté modifier son contrat avec le Demandeur et réduire ainsi d'autant le salaire de ce dernier, ce pourcentage de 2% représentant pour les quatre années précédentes, une moyenne de \$1,482.39; le Demandeur n'a jamais acquiescé à cette résolution;

70:—Que cette résolution susdite a été adoptée par le Conseil de la Défenderesse, dans le but évident de décourager le Demandeur et de le forcer, par ce moyen détourné, à donner sa démission comme Trésorier de la Défenderesse;

80:—Que constatant que cette manœuvre n'avait pas réussi, le Conseil de la Défenderesse, à une assemblée de son Comité des Finances, tenue le 14 décembre 1938, poursuivant le même but, a voulu cette fois, prendre le Demandeur par la famine, et adopta à la majorité absolue, une résolution à l'effet de réduire le salaire de ce dernier à \$1.00 par année, à compter du 1er janvier 1939, tel qu'appert plus amplement à copie certifiée de ladite résolution produite comme Exhibit P-4 du Demandeur en cette cause, comme si elle était récitée au long pour faire partie des allégués du présent paragraphe et y suppléer;

90:—Que le 23 décembre 1938, une résolution fut adoptée, à la majorité absolue du Conseil de la Défenderesse, avisant le Demandeur que ses services ne seraient plus requis après le 1er janvier 1939, tout en respectant indemnités et salaires que la loi lui permettait, tel qu'appert plus amplement à copie certifiée de ladite résolution produite comme Exhibit P-5 du Demandeur, comme si elle était récitée au long pour faire partie des allégués du présent paragraphe et y suppléer;

100:—Que le 28 décembre 1938 une autre résolution fut adoptée par le Conseil de la Corporation de la Défenderesse, amendant les minutes de l'assemblée de son Comité des Finances tenue le 14 décembre 1938, pour en retrancher la résolution fixant, à l'avenir, le salaire du Demandeur à \$1.00 par année, à compter du 1er janvier 1939, tel qu'appert plus amplement à copie certifiée de ladite résolution produite comme Exhibit P-6 du Demandeur;

110:—Qu'à la suite des résolutions ci-haut relatées, le Demandeur a cessé d'occuper ladite charge de Trésorier de la Défenderesse, à compter du 1er janvier 1939;

120:—Que le 23 janvier, le Demandeur écrit aux Membres du

Conseil de la Corporation Défenderesse, protestant contre cette destitution, attirant leur attention sur l'illégalité commise et offrant de continuer ladite charge de Trésorier, mais le Conseil de la Défenderesse n'en fit rien, si ce n'est de requérir le Demandeur de produire sa réclamation au sujet du pourcentage de 2% ci-haut mentionnée pour l'année 1938, appert plus amplement à l'original de ladite lettre, faisant partie des archives de la Défenderesse, et que cette dernière est requise de produire, à défaut de quoi le Demandeur se réserve le droit d'en faire la preuve secondaire;

130:—Que conformément à cette demande, le 14 février 1939, le Demandeur produisit une liste des recettes perçues par la Défenderesse durant l'année 1938, lesquelles se chiffraient à la somme de \$215,363.69, sur laquelle somme le Demandeur réclamait 2% au-delà de \$150,000.00 savoir \$1,307.28, dont il demandait le paiement avant le 1er mars 1939, sans préjudice à son recours pour dommages résultant de son renvoi injustifié, et pour salaire hebdomadaire depuis le 1er janvier 1939;

140:—Que le Conseil de la Défenderesse, le 16 mars 1939, adopta une résolution à l'effet de payer au Demandeur la somme de \$1,307.28 étant le 2% suivant la liste des recettes pour l'année 1938 ci-haut mentionnée au paragraphe 130 de la présente déclaration, ce paiement devant être fait en règlement final de toute réclamation, sans préjudice aux droits de la cité, et uniquement pour éviter à frais, tel qu'appert plus amplement à copie certifiée de ladite résolution produite comme Exhibit P-7 du Demandeur, comme si elle était récitée au long pour faire partie des allégués du présent paragraphe et y suppléer;

150:—Que le 22 mars 1939, le Demandeur écrit au Conseil de la Corporation Défenderesse, déclarant refuser d'accepter cette somme comme règlement final, tout en se déclarant prêt à accepter ladite somme pour parfaire son salaire comme Trésorier pour l'année 1938, tel (Suite à la page 10)

Pour LE MAL DE TÊTE LES TABLETTES Zutoo Vous soulageront promptement



Pour LE MAL DE DOS MAL DE REINS LAVESSIE LA PROSTATE LE RHUMATISME PRENEZ Les Tablettes KIMO EN VENTE PARTOUT

Excursions Spéciales A BON MARCHÉ POUR TOUS LES ENDOITS DANS L'OUEST CANADIEN

DEPARTS: Tous les jours du 16 au 27 mai LIMITE DE RETOUR: 45 jours. BILLETS VALABLES POUR VOYAGER DANS VOITURES ORDINAIRES

Des billets d'excursion, valables dans wagons-touristes, wagons-salons et wagons-lits peuvent aussi être obtenus sur paiement d'un léger supplément, en plus du tarif pour place de wagon-salon ou wagon-lits.

ROUTES—Billets valables via Port Arthur, Ont., Chicago, Ill. ou Sault Ste-Marie, mais par la même route et la même ligne dans les deux directions.

ARRÊTS EN ROUTE permis à Port-Arthur, Ont., et à l'ouest; aussi à Chicago, Ill., Sault Ste-Marie, Mich. et à l'ouest, suivant les tarifs des chemins de fer aux Etats-Unis.

Renseignements complets des agents du

Pacifique Canadien McDONALD & ROBB, Limited, Valleyfield, P.Q.

P. J. Brodeur suggère . . . comme cadeaux



Une jolie assiette à sandwiches avec ance panier. Garantie argent plaqué.

QUALITE ESSAY

Seulement \$1.00

Une jolie assiette à pain, qualité Essay \$1.00.

Grand set à crème avec bordure gravé, argent plaqué Essay, seulement \$2.25.

Jolie set salière, grande telle qu'illustrée \$1.95.



Lady Bulova LA PLUS RÉCENTE 17 RUBIS \$2975

Très jolie montre, en blanc, jaune ou noir. Le meilleur prix qui soit pour une montre Bulova, 17 rubis, pour dames.

LA VOGUE

est au cristal taillé. Voyez notre grand assortiment de ce cristal de première qualité.

AVEZ-VOUS VU notre ligne de verrerie incrustée d'argent. Voir cette marchandise c'est la désirer.

P. J. BRODEUR

201, VICTORIA,

Tél. 111



JOUISSEZ DE LA VIE! et sauvez de l'argent

Le coût de votre lavage à la maison

Courant électrique	.06
Combustible pour eau chaude	.08
Dépréciation de l'équipement	.28
Bleu et empois	.05
1/2 boîte de savon	.10
1 barre de savon	.05

Total du coût sans compter le travail **62c**

La Buanderie Valleyfield

Vous charge pour 12 lbs

50c

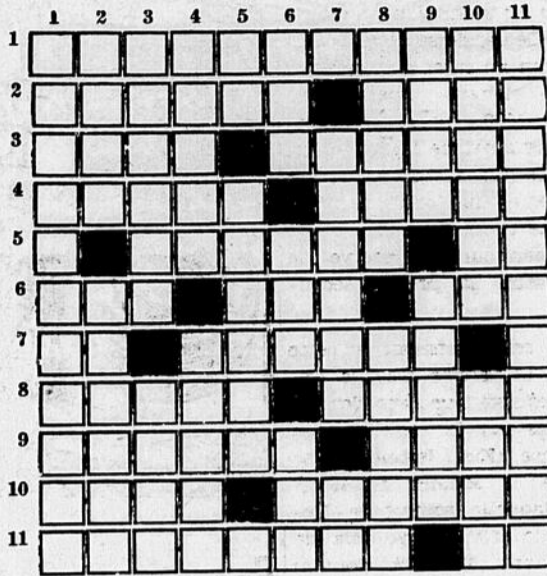
et .04c par lb addit.

Tél. 310

La Buanderie Valleyfield

LES MOTS CROISES

— DE —
La Gazette de Valleyfield



HORizontalement

- 1.—Cistinée, à fleur d'un beau jaune d'or.
- 2.—Soumis à une opération chirurgicale. — Semblable.
- 3.—Creusa lentement. — Excité la soif.
- 4.—Port de la Rome antique. — Député de la Corse au Corps législatif en 1796.
- 5.—Amarrage sur deux cordages

Solution du problème précédent

I	N	D	O	C	H	I	N	O	I	S
S	A	U	R	E	C	A	R	R	A	
O	R	G	E	C	A	U	D	A	L	
C	R	O	S	S	E	S	O	D	E	
H	A	N	A	L	B	E	S	E	S	
I	G	A	L	E	R	E	S	I		
M	E	T	A	B	I	E	R	E		
E	T	A	T	R	O	L	L	O	N	
N	E	R	I	T	E	A	L	U	N	
E	T	A	L	R	A	R	E	T	E	
S	A	L	A	M	A	N	D	R	E	S

- qui se croisent. — Symbole chimique de l'argent.
- 6.—Légumineuse. — Mesure agraire.
 - 7.—Liquor tirée du raisin.
 - 8.—Adverbe de négation. — Mammifère pinnipède du Pacifique.
 - 9.—Imprégné d'encens. — Outil de cordonnier pour lisser les semelles.
 - 10.—Royaume de l'Europe méridionale. — Située.
 - 11.—Crâne. — En numismatique, figure couronnée de lauriers.
 - 12.—Insecte diptère. — Charpente du corps.

VERTICALEMENT

- 1.—Qualité de ce qui est homogène.
- 2.—Têtes des tiges de blé. — Assigner une rente à.
- 3.—Oufs que les poux déposent dans les cheveux. — Apprêt gommé.
- 4.—Conduirait. — Filets sous l'ore des chapiteaux.
- 5.—Fleuve côtier de France. — Otai la rate.
- 6.—Dit qu'une chose n'existait pas. — Marchera. — Roi d'Israël.
- 7.—Nettoiera avec un liquide. — Symbole chimique de l'aluminium.
- 8.—Cupulifère. — Lieu par où l'on sort.
- 9.—Ancien nom de l'Archipel. — Couvrir de vêtements.
- 10.—Incorporai la marne au sol arable. — Lac d'Italie, en Lombardie.
- 11.—Famille de dicotylédones, ayant pour types, l'élaégné, l'argousier, etc.

Avis aux lecteurs—Nous donnerons un abonnement de six mois chaque semaine, à la personne qui trouvera la solution exacte de nos mots croisés. Si plusieurs réponses exactes nous parviennent, nous ferons un tirage pour choisir l'heureux gagnant. Toutes les réponses doivent nous parvenir avant le mercredi de chaque semaine.

LA GAGNANTE

Mlle Luce Goyette, St-Louis de Gonzague, est l'heureuse gagnante d'un abonnement de six mois à La Gazette de Valleyfield, pour avoir donné la solution exacte des mots de la semaine dernière.

Carnet Mondain

M. et Mme Léo Robineault sont rentrés tout dernièrement de leur voyage de noces, au cours duquel ils ont visité la Floride, la Virginie, la Caroline et la Georgie. Ils ont séjourné à Ste-Augustine, Floride et à Washington, D.C. M. et

Mme Léo Robineault résideront au no 65 rue du Marcé, Valleyfield.

M. et Mme Donat Pilon de Montréal étaient en visite à Valleyfield, mardi dernier.

Le docteur Paul-Emile Prément, dentiste, habite Montréal depuis quelques jours.

LA MODE

PAR
PATRICIA DOW



LA GAZETTE DE
VALLEYFIELD,
Valleyfield, Qué.

Si vous désirez recevoir ce joli patron, veuillez envoyer 15c pour chaque patron avec votre NOM, votre ADRESSE, le NUMERO ET LES GRANDEURS DU PATRON désiré.

Patricia Dow Patterns,
206 W. 17th St. New-York,
N.-Y.

GAIETÉ À 8 h. 20



Voici une céréale vraiment sonorisée qui semble demander qu'on la mange. Dès que vous y versez du lait ou de la crème, les Kellogg's Rice Krispies se mettent à chanter "Cric-crac-croc!" Ils sont encore meilleurs qu'ils en ont l'air — et ils restent croquants!
Grâce aux Kellogg's Rice Krispies, vous aurez des déjeuners GAIS comme en ont des milliers d'autres familles canadiennes. Commandez aujourd'hui, des Rice Krispies à votre épicer. Préparés par Kellogg's. Fabrication canadienne.



Mme Zotique Brault est de retour d'un voyage de trois semaines à Montréal où elle était l'invitée de sa fille, Mme J. B. Leclerc.

Un groupe de jeunes filles jocosites de Cornwall, Ont. et de Montréal se sont jointes à leurs compagnes de Valleyfield, dimanche dernier chez les RR. SS. de la Providence, à l'occasion de la journée d'étude annuelle. Les autorités de Montréal présidaient l'assemblée.

Madame Godefroid Leduc a passé la fin de semaine à Montréal.
Mlle Georgette Marchand est actuellement à Montréal, l'invitée de sa soeur, Mme Joseph Savaria.

Mme Alice Brault est de retour d'un voyage de quelques jours à Montréal.

Une délégation des J.O.C. de Cornwall, Ont, Montréal et Valleyfield, section masculine, se réunissait au Séminaire de Valleyfield, dimanche pour une journée d'Etude.

M. Gaston Leber de Montréal était en visite à Valleyfield, mercredi chez Mme Charles Paré.

Mlle Jeanne Laplante a reçu, mercredi soir, les membres de son club de bridge.

Les Clubs de Quilles, section féminine de Valleyfield ont eu leur séance de clôture mercredi après-midi. Plusieurs coupes ont été dé-

cernées aux gagnantes de la saison.

Mlle Jeanne Laplante a passé quelques jours à Montréal, au cours de la semaine dernière.

Mlle Gaétane Lafleur est de retour d'un voyage à Montréal.

M. Jean Paradis de la Banque Provinciale et Mme Paradis sont fixés à Valleyfield depuis une semaine et habitent rue Saint-Jean-Baptiste.

Mlle Yolande Brassard, G.M. a passé la fin de semaine à Montréal.

M. et Mme Alpha Brisebois, Mlle Colombe Brisebois, M. et Mme Gérard Ouellette, M. Réal Ouellette, de Montréal, étaient en visite à Valleyfield, dimanche, chez M. et Mme René Léger.

Madame Edmond Brassard de Montréal a passé quelques jours à Valleyfield, l'invitée de M. et Mme Jean Paradis.

M. le notaire Lucien Baillargeon et Mme Baillargeon de Huntingdon ont été les hôtes de M. et Mme V. Venne, dimanche.

Mme Beauvais de Montréal, est à Valleyfield depuis quelques jours, l'invitée de sa fille, Mme Armand Deguire.

M. Réal Goyette était en visite à Ste-Martine dimanche dernier.

Theatre Bellerive

Vendredi et samedi,
12 et 13 mai

"Nothing Secret"
en couleur avec

FREDERIC MARCH et
CAROLE LOMBARD
en double

"North of Shanghai"
- avec -

JAMES CRAIG et
BETTY FURNESS

Dimanche, lundi, mardi,
14, 15 et 16 mai

"Pygmalion"

de Bernard Shaw avec

LESLIE HOWARD

en double

"The Lilac Domino"

- avec -

JUNE KNIGHT et

MICHAEL BARTLETT

Mercredi et jeudi,
17 et 18 mai

"Un Gars de la Marine"

- avec -

CHESTER MORRIS et

MAE CLARK

en double

"Swing Sister, Swing"

- avec -

KEN. MURRAY et

KATHRYN KANE

Nous continuons comme à l'ordinaire de distribuer le fameux set VANITY. Pour les lundi, mardi, et jeudi nous aurons en plus un magnifique cadeau à distribuer à tous.

EXCURSION

— A —

MONTREAL

à l'occasion de la visite du

Roi et de la Reine

par le

New York Central

Mardi le 16 mai

.90c

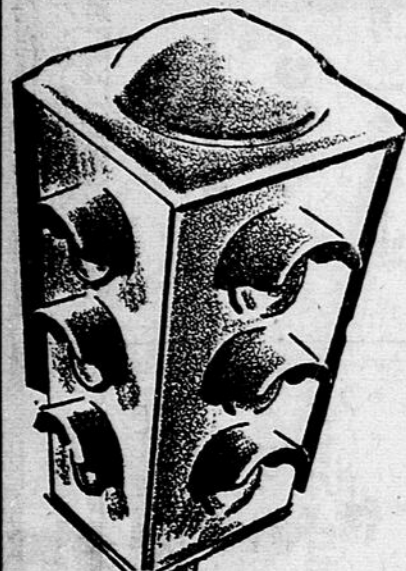
Aller et retour

NEW-YORK CENTRAL

ÊTES-VOUS MISÉRABLE LA MOITIÉ DU TEMPS?
Quand vous êtes tourmentée par les maux de tête, que votre travail ou votre nourriture vous laissent indifférente, c'est peut-être que les déchets empoisonnés obstruent votre système. Éliminez-les avec l'Eau Riga—de façon douce mais complète—et goûtez la santé et l'énergie. Demandez l'Eau Riga par son nom. Aussi la Limonade Riga... pour enfants et invalides.

Le Laxatif qui vous tient EN FORME

EAU PURGATIVE et LIMONADE RIGA



**Nous v'la enfin arrivé
chez
Leduc & Prieur**

LIMITÉE

pour sa

STOP! GRANDE VENTE ANNIVERSAIRE



Le rendez-vous des femmes économes qui veulent du beau à bon marché

NOUVEAUTES QUI FERONT REVIVRE VOS FENETRES

Draperies de soie



Fond: Rouille, rouge, or, animé d'un fleuri de même teinte. Haut à plis français. Largeur, 40 pouces. Hauteur, 7 pieds.

Spécial la paire **\$3.95**
Embrasses comprises.

REPPS DE COTON

Homespun de coton à rayures de couleur verte, rouille, brun, etc. Largeur 50 pouces. Valeur de 79c

Spécial, la verge **59c**

NET DE SOIE

Net de soie doré à dessins fleuris et modernes. Largeur 33 pouces

Spécial la verge **13½c**

Rideau de marquissette

à fond crème ou blanc avec dessin de même teinte ou de couleur, et volant de couleur. Valeur de \$2.25

Spécial, la paire **\$1.49**

Largeur 42" par 2¼ verges de longueur

Marquissette à la verge

Marquissette crème unie avec volant à pois ou carreauté de couleur. Largeur 22 pouces

Spécial, la verge **9½c**

Rideaux de soie



Dessins très modernes, mailles très fortes.

Largeur 33 pouces Longueur, 2¼ verges.

Spécial, la paire **\$1.19**

Cretonne reversible

Dessins fleuris modernes avec variations de couleurs. Largeur 45 pouces. Valeur de 55c

Spécial 39c la verge

Nappes en soie Japonaise
Carreaütées de couleurs: bleu, vert, jaune et rouge. Valeur de 39c

Spécial 29c chacune

DEBARBOUILLETES
Ratine spongieuse très épaisse pour la valeur

Spécial 6 pour 15c

SERVIETTES DE RATINE
Fond blanc avec rayures de couleurs: bleu, vert jaune et rouge.

Spécial 7c chacune
Grandeur 15" par 30"

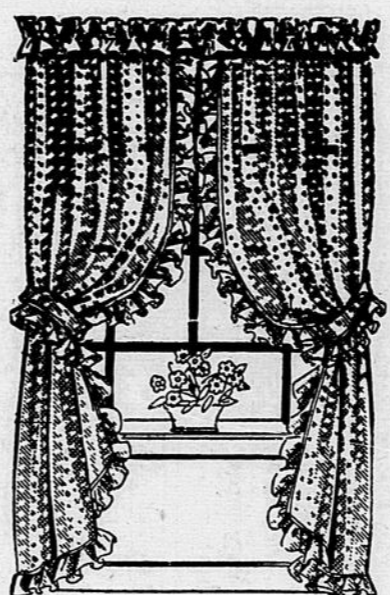
SUPPORT MOBILE
à extension pour draperies

Extension de 18 à 24 pouces. Valeur de \$1.25.

Spécial, la paire **95c**

Aussi Poles droites dans les mêmes couleurs
Spécial 95c le set
Extension supplémentaire 20c chacune

Rideaux de marquissette



Largeur 28", longueur 2¼ verges.

Spécial, la paire **85c**

Spéciaux très intéressants au RAYON DES



COUVRE PLANCHERS

Dont les personnes économes voudront profiter

PRELARTS IMPRIMES

Base de Feutre

De première qualité tels que:

Choix magnifique de combinaisons de couleurs et dessins attrayants. Largeur 2 verges

Une institution essentiellement locale établie depuis 42 ans

SOULIERS POUR DAMES. DEMOISELLES JEUNES GENS et MESSIEURS

Souliers sport pour dames

Lignes desassorties

Souliers pour hommes

SOULIERS POUR DAMES, DEMOISELLES, JEUNES GENS et MESSIEURS

De première qualité tels que:
 DEVELT, REXOLEUM, FELTOL



SOULIERS DE TOILETTE
 pour dames. Modèles lacés, sanda-
 les, courroies. Valeurs de \$2.75
 Spécial, la paire **\$1.89**

Souliers sport pour dames
 Drab et brun. Semelles de cuir ou
 panco. Lacés. Valeur de \$2.49
 Spécial, la paire **\$1.89**

Lignes desassorties
 de nos modèles du printemps dans
 le suède, gabardine veau ou kid. Va-
 leurs régulières de \$3.95 à \$4.50
 Spécial pour cette vente
 Spécial, la paire **\$1.89**

Souliers pour hommes
 Souliers en chevreuil pour le camp.
 Semelle flexible et très reposante
 pour le pied. Talon de caoutchouc.
 6 à 11. Valeur de \$2.95.
 Spécial, la paire **\$2.19**



Souliers "Growing Girls"
 Lacés ou avec courroies. Cuir verni
 noir ou brun. Grandeurs 2½ à 7.
 Valeur de \$2.25
 Spécial, la paire **\$1.79**

Visitez notre rayon de chaussures le plus complet du district

SOULIERS NOIRS
 pour garçons. Modèle nouveau
 Grandeurs 1 à 5½. Valeur de \$2.65
 Spécial, la paire **\$1.89**

Chaussures de travail
 en veau solide, noir ou brun. Se-
 melle et talon de cuir ou panco.
 Grandeurs 6 à 11. Valeur de \$2.50
 Spécial, la paire **\$1.98**

Souliers de veau noir
 pour hommes. Confection solide.
 Grandeurs 6 à 11. Valeur de \$4.50
 Spécial, la paire **\$3.19**



Gants de Chamoisette
 fini suède, modèle slip-on.
 Teintes: Japonica, Fuschia,
 Chamois, Bleu-marin et noir
 Grandeurs: 6 à 7½. Valeur
 de 75c.
 Spécial, la paire **59c**

POUR VOUS MESDAMES

SLIP
 en celasuède indémaillable. Tein-
 tes: tea-rose et blanc. Haut de la
 brassière fait au fagot. Grandeurs
 32 à 40. Valeur de 95c.
 Spécial, chacun **69c**

SLIP
 en satin uni ou rayé, brassière double
 ajustant très bien sur le buste. Tea-
 rose et blanc. Valeur le \$1.25.
 Spécial, chacun **89c**

SACOCHE
 de cuir verni, cuirette, veau et
 morocco, dans les teintes à la
 mode pour le printemps. Va-
 leur de \$1.50
 Spécial **89c** chacune

GANTS DE FILET
 de coton avec motifs auxpol-
 gnets marque "Perrin". Cou-
 leurs: blanc, bleu-marin, ca-
 nary, brun, et noir. Valeur de
 \$1.00,
 Grandeurs 6 à 7½.
 Spécial **79c** la paire

BLOOMERS
 de coton uni ou à rayures de
 soie, avec bande élastique aux
 genoux. Petite, moyenne et
 grande taille. Valeur de 59c.
 Spécial **37½c** la paire

POUR VOUS MESSIEURS

Articles de merceries vendus à grandes réductions

Chandail "Barrel Blazers"
 Chandails pour hommes et jeunes
 gens. Confection de tricot de laine
 très épaisse. Rayures de couleurs
 vives. Grandeurs 34 à 42. Valeurs
 de \$1.00.
 Chacun **69c**

SPECIAL
 Combinaison d'été pour hommes
 et jeunes gens. Confection de Bal-
 briggan. Manches courtes Jambes
 briggan. Manches courtes. Jambes
 courtes.
 Chacune **59c**
 Manches courtes, jambes
 longues. Chacune **69c**

**Chemises, collet at-
 taché, dessins nouveaux,
 lignes discontinuées de
 la manufacture. Va-
 leurs de \$1.50.**
98c

**Bas de fil et soie à
 motifs de fantaisie.**
25c la paire

**BAS DE LAINE PAR COTES POUR
 HOMMES**
 3 paires pour **\$1.00**

**PANTALONS DE TRAVAIL POUR
 HOMMES**
 Confection de coton uni ou rayé. **\$1.39**
 Spécial **.....**

**CHANDAIL AVEC FERMOIR ECLAIR A
 L'ENCOLURE, POUR ENFANTS**
 Valeur de \$1.50 **\$1.19**
 Spécial, chacun **.....**

BAS DE LAINE DE TRAVAIL
 Valeur de 29c **19c**
 Spécial, la paire **.....**

CHEMISES DE TRAVAIL POUR HOMMES
 Confection de broadcloth de couleur gris,
 gris-bleu et bleu-marine
 Valeur de \$1.10 **95c**
 Spécial, la paire **.....**

CAMISOLES ATHLETIQUES
 28 à 42. **\$1.00**
 3 pour **.....**

CALECONS ATHLETIQUES
 32 à 44 **\$1.00**
 3 pour **.....**

HABITS DE TWEED
 de laine pour garçons à devant croisé et dos
 de fantaisie. Deux pantalons au prix **\$5.95**
 spécial de **.....**



SPECIAL \$14.95
**Habits pour hommes et
 jeunes gens**
 Venez vous choisir un complet à de-
 vant croisé ou simple. A rayures
 droites ou Herringbone. Couleurs
 Nouvelles: Vert Bleu, Gris-vert,
 Gris-bleu, Brun.



Manteaux de printemps
 Pour dames et jeunes filles. 12
 seulement à liquider. Confection de
 tweed ou de crêpe de laine. Cou-
 leur rouille, brun et bleu-marin. Va-
 leur de \$9.95
 Spécial, chacun **\$6.49**

CHAPEAUX DE PAILLE
 ou de feutre. Dernières créations
 du printemps. Lignes desassorties.
 Valeurs de \$3.00 et \$4.00. **\$1.39**
 Spécial **.....**

BLOUSES
 en crêpe, en soie, ou en toile. Unies
 ou imprimées. Stock régulier se
 vendant \$3.25.
 En vente, chacune à **\$2.69**

Costumes en tricot de laine
 Modèles 2-pièces. Couleurs et mo-
 dèles assortis. Grandeurs: 1/32,
 3/34, 2/36, 1/38. A liquider. Va-
 leur de \$9.95. **\$5.95**
 Spécial, chacun **.....**

ROBES DE MAISON
 Broadcloth imprimé. Grand choix
 de modèles et de couleurs. Valeur
 de \$1.00.
 Spécial, chacune **89c**

CHANDAILS EN LAINE
 pour dames et jeunes filles. Encol-
 lure "Boat Neck". Couleurs: Scar-
 let, Aloka Green, Miniature Blue,
 Cornsilk. Valeur de \$1.69. **\$1.19**
 Spécial, chacun **.....**



AU ROYAUME DES BEBES
 Visitez notre rayon "AU ROYAUME DES BEBES." Le plus
 grand et le plus complet en fait de nouveautés pour bébés.

HABITS EN TRICOT DE LAINE
 pour enfants de 1-2-3 ans dans les teintes pastelées. Valeur
 de \$1.59
 Spécial **\$1.39** chacun



COUPONS - PRIMES
 Donnés avec tout achat de marchandises. En échange de ces coupons vous avez l'avant-
 tage de vous procurer un set de service à dîner complet.

Choix magnifique de combinaisons de couleurs et
 dessins attrayants. Largeur, 2 verges.
La verge carrée 23c, 35c, 39c, 54c

CARPETTES EN FELTOL OU VEL-FELT
 Grandeur 6" x 9" jusqu'à 9" x 15"
Prix \$3.50 en montant

Aussi carpettes "SCEAU D'OR" Congoleum
 Grandeur 6" x 9" jusqu'à 9" x 15"
Prix \$4.40 en montant

PETITES CARPETTES EN REXOLEUM
 Grandeur 13 x 18. **10c**
 Spécial, chacune

STORES UNIS
 Couleurs: sable, vert et crème. Grandeur 36 x 72.
Spécial, 54c

STORES UNIS AVEC INSERTION DE SOIE
 Différents modèles au choix.
 Valeur de \$1.25. **Spécial 98c**

LINOLEUM Quatre verges
 en largeur.
 La verge carrée, **79c**

ATTENTION!
Visitez notre rayon de tapisseries
 Aménagé à neuf. Vous avez le choix de 369
 modèles et dessins convenant à tous vos apparte-
 nements: cuisine, chambre, vivoir, salle à dîner, salon.
Prix variant de .09c à \$1.50 la pièce

POUR VOUS MESSIEURS
ATTENTION
 Nous avons le plaisir de vous annoncer que
 nous sommes les représentants des
Vêtements sur mesures
BOND CLOTHES
 Qualité et confection de premier ordre.
 Pour être vendu au nouveau prix
De \$15.75 en montant
 Mesures prises par un tailleur expert.
 Une visite est sollicitée.

Leundi, le 11 mai, 1939

LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

Page 9

St-Chrysostôme

Carnet social

M. et Mme Armand Brault et leur fils Jean de Montréal rendaient visite dernièrement à leur tante, Mme Cécile Laberge; M. et Mme Richer qui les accompagnaient ont rendu visite à M. et Mme Eximer Bourdeau ainsi qu'à M. Albert Demers de St-Antoine-Abbé.

M. et Mme Wilfrid Huot, Mlles Marie-Ange et Anita Huot, M. Joseph Huot ont rendu visite à Soeur Anita de Jésus de St-Maxime.

Mlles Lucienne et Adrienne Asselin de St-Antoine Abbé en visite chez leur soeur, Mme Georges Dacosse.

M. et Mme Joseph Crête, M. et Mme Wille Brassard et leur fillette Madeleine de Montréal, en visite chez M. Ernest Crête, dimanche dernier.

M. Aldemar Dagenais de passage à Montréal, dernièrement.

M. Gaston Dallaire de St-Antoine Abbé, ont été les invités de M. et Mme Alexandre Mackenzie, en fin de semaine.

M. et Mme Thomas Ouellette et leurs enfants Marguerite et Georges ont été les invités de M. Maheu de Ste-Martine, dernièrement.

M. et Mme Paul Vinet, Mme P. Kennedy et ses filles Anita et Madeleine, M. et Mme Joseph Gervais, Mme A. Asselin, Mlle A. Asselin, Mme L. D'Amour et Mlle Suzanne D'Amour, M. Aldéric Dallaire, de St-Antoine-Abbé, étaient de passage dans notre localité la semaine dernière.

M. et Mme Narcisse Dauphinais de Howick, chez leur fille, Mme Léo Bourdeau.

M. et Mme Lionel Demers, M. Louis Demers ont rendu visite à M. et Mme Albert Thibault de Montréal.



SOUSSIONS POUR CHARBON ET COKE

Edifices fédéraux—Province de Québec

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant sur leur enveloppe, en sus de l'adresse les mots: "Soumission pour du charbon, Province de Québec", seront reçues jusqu'à midi (heure avancée), le vendredi 26 mai 1939, pour la fourniture de charbon et de coke pour les édifices du Dominion dans la province de Québec, excepté Montréal.

On peut obtenir les devis et formules de soumissions en s'adressant à l'acheteur du ministère des Travaux publics, Ottawa; au commis des Travaux, 150, rue Saint-Paul-Ouest, Montréal; au surintendant, 150, rue Saint-Paul-Ouest, Montréal; et au commis des Travaux, édifice de la Douane, Québec, P.Q.

Les soumissions devront être faites sur les formules fournies par le ministère et en conformité des conditions et devis ministériels qui y sont incorporés.

Lorsque le chiffre d'une soumission dépasse la somme de \$5,000.00—qu'il s'agisse d'un seul ou de plusieurs endroits ou édifices—les soumissionnaires devront annexer à leur soumission un chèque visé par une banque à charte canadienne, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics, et égal à 10 pour cent du montant de leur soumission; ou des bons au porteur du Dominion du Canada ou de la compagnie de chemin de fer National-Canadien et de ses compagnies constituantes, garantis sans condition par le Dominion du Canada quant au capital et à l'intérêt; ou les bons susdits et, s'il y a lieu, un chèque visé pour compléter le montant.

Le ministère se réserve aussi le droit d'exiger de tout soumissionnaire à qui un contrat aura été adjugé un dépôt de garantie sous forme d'un chèque visé, ou de bons tel que susdit, égal à 10 pour cent du montant de la soumission, afin de garantir la parfaite exécution du contrat.

Par ordre,

J.-M. SOMERVILLE,

Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 2 mai, 1939.

Mlle Pauline Beaudin a rendu visite à sa soeur, Mlle Thérèse Beaudin et à son frère, M. Ubald Beaudin de Ville LaSalle.

M. et Mme Raoul Guérin et leurs enfants d'Ormstown en visite chez M. et Mme Rosaire Guérin.

M. H. Beauhrier de passage à Montréal la semaine dernière.

M. Turcot de Montréal, en visite chez Mlle Reine Payant, dimanche dernier.

M. et Mme Hervé Gibeau ont rendu visite à M. et Mme V.-L. Lemieux de St-Antoine-Abbé.

M. et Mme Alexandre Mackenzie de passage à St-Antoine-Abbé chez M. Arthur Chartrand.

M. le notaire et Mme Hector Crête d'Ormstown, chez Mme Stanislas Crête.

M. et Mme Victor Désautels de passage à Montréal dernièrement.

M. et Mme Honoré Savarie, Mlle Fleur-Ange Savarie et M. Honoré Savarie de St-Antoine-Abbé ont rendu visite à Mlle Loretta Savarie.

Mmes Adolphe Bourcier et Augustin Demers ont assisté à la distribution des prix à l'École d'Agriculture de Ste-Martine.

M. et Mme Wilfrid Payant, Mlle Gaétane Payant, M. Roméo et Lionel Payant ont rendu visite à leur fils et frère chez les Pères Blancs à Richelieu.

M. et Mme Adélar Turgeon et leurs enfants de Montréal ont passé le dimanche chez M. Pierre Bariteau.

M. Lionel Demers de passage à Ste-Martine, la semaine dernière.

Mme N. Hébert, Mlle Gerorgette Hébert, MM. Armand, Liguori et Gilles Hébert, M. et Mme E. Hébert, ont rendu visite à MM. Didace Bigras et Alexandre Payant.

M. Clovis Riendeau de St-Rémi, de passage dans notre localité dernièrement.

Mlle J. Bourdeau de St-Rémi a passé ses vacances chez son père, M. Médéric Bourdeau.

Mlle Loretta Savarie a rendu visite à ses grands-parents, M. et Mme Pierre Tétrault de St-Antoine-Abbé.

Mlle Y. Viau de St-Rémi a passé la fin de semaine chez ses parents, M. et Mme Armand Viau.

Mlle G. Hébert de Howick a passé quelque temps chez son père, M. Pierre Hébert.

Mme Léopold Lefort de passage à Montréal, la semaine dernière.

MM. Bernard et Roger Tessier de Montréal étaient dans notre localité dimanche dernier.

Mme Oswald Demers, Mlle Jeannine Lambert de passage à Montréal, dernièrement. M. et Mme Conrad Allen de Valleyfield chez M. Elphège Allen.

M. et Mme David Boileau à Valleyfield, dernièrement.

Mlle Parméla Boileau de St-Jean, en visite chez ses parents, dernièrement.

M. et Mme Hermas Demers et leur fillette Jeannine, M. L. Fournier de Montréal étaient en visite chez MM. Oswald et Lionel Demers.

M. Zéphir Deneault, Mlles Alice Deneault et Annette Poupart, Mme Deneault, étaient de passage à Valleyfield, dernièrement.

Mlle Fleurette Savarie et M. Roland Leduc, Mlle Bébé Latour et M. S. Leblanc de Valleyfield, Mlle Loretta Savarie et M. Florian Deneault de St-Chrysostôme ont été les invités de M. et Mme Honoré Savarie de St-Antoine-Abbé.

M. et Mme Roméo Guérin, Mlle Rose Guérin d'Ormstown ont rendu visite à M. et Mme Rosaire Guérin.

M. Ernest Bourdeau de passage à Ormstown dernièrement.

L'Ex-trésorier réclame

(Suite de la page 6)

qu'appert à l'original de ladite lettre faisant partie des archives de la Défenderesse, et que cette dernière est requise de produire, à défaut de quoi le Demandeur se réserve le droit d'en faire la preuve secondaire;

160:—Que le Demandeur, vu ce que dessus, a été congédié illégalement et arbitrairement, sans justification et en violation des termes de son engagement, auquel la défenderesse ne pouvait mettre fin par sa seule volonté, le Demandeur ayant été engagé durant bonne conduite et étant un officier permanent de la Défenderesse;

170:—Que le Demandeur, durant les trente-trois années qu'il a été au service de la Défenderesse et qu'il a rempli la charge de Trésorier de cette dernière, s'est toujours acquitté fidèlement, honnêtement et avec compétence de ses devoirs comme tel, et sans reproche;

180:—Que son renvoi par le Conseil de la Défenderesse a été fait illégalement et est injustifiable; le Conseil de la Défenderesse n'a pas même donné, en aucune façon, des motifs de cette destitution;

190:—Que la destitution du Demandeur est le résultat de la conspiration ourdie par la majorité des Membres du Conseil de la Défenderesse, sous l'inspiration des échevins Gontran Hébert, Eustache Langevin et Oswald Barrette, dans le but de satisfaire leur haine personnelle contre le Demandeur et nullement dans l'intérêt public;

200:—Que le Demandeur jouit d'une bonne santé et était, est et serait capable de remplir efficacement ladite charge de Trésorier de la Défenderesse pendant au moins encore six années;

210:—Que le 28 décembre 1938, le Conseil de la Corporation Défenderesse a adopté une résolution chargeant le Greffier de la Défenderesse de demander des applications pour la charge de Trésorier de la cité, dans les journaux locaux, tel qu'appert plus amplement à copie certifiée de ladite résolution produite comme Exhibit P-8 du Demandeur, et que la Défenderesse a reçu plusieurs offres de service;

220:—Que, comme question de fait, un avis public fut publié dans le journal local "Le Progrès de Valleyfield", le 29 décembre 1938, demandant des applications, conformément à la résolution ci-haut mentionnée, tel qu'appert plus amplement à copie certifiée du journal "Le Progrès de Valleyfield" en date du 29 décembre 1938 produit comme Exhibit P-9 du Demandeur;

230: Que par suite de sa destitution, le Demandeur a déjà subi et subira des dommages d'au moins \$10,000.00, savoir \$30.00 par semaine, depuis le 1er janvier 1939, le Demandeur malgré ses efforts à l'effet d'obtenir un emploi, n'a pu encore réussir, et il n'a rien gagné, depuis cette dernière date, et il estime que, dans les circonstances, il ne pourra rien gagner à l'avenir, et qu'il sera privé en outre du 2% sur le surplus de \$150,000.00 de taxes perçues chaque année, ce qui représenterait au moins, à l'avenir \$1500 par année;

240:—Que la Défenderesse doit en outre au Demandeur, pour balance de salaire pour l'année 1938, la somme de \$1307.28, étant 2% sur les recettes au-delà de \$150,000.00 de la Défenderesse pour ladite année;

250:—Que cesdites deux sommes de \$10,000 et \$1,307.28 forment un total de \$11,307.28, tant de salaire et de dommages pour l'avenir et que le Demandeur est bien fondé à réclamer de la Défenderesse;

POURQUOI le Demandeur, se réservant tout autre recours que de droit, conclut à ce que la Défenderesse soit condamnée, vu ce que dessus, à lui payer ladite somme de

ELLE VOUS 'STIMULE'

AU BON MOMENT



BIÈRE
Frontenac
White Cap

Les Jocistes de Beauharnois

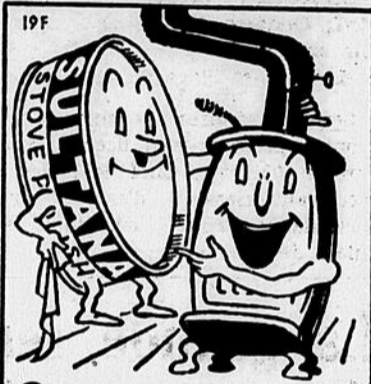
Les Jocistes de la section de Beauharnois, étaient, dimanche dernier, de passage à Valleyfield. Nos Jocistes savent se rendre utile et ne visent toujours que le beau et le bien; ils y réussissent invariablement, grâce à ce bel esprit qui règne chez eux.

Convoqués par la Fédération de Valleyfield, les membres étaient en journée d'étude. Le propagandiste général, Emile Richard de la centrale de Montréal, sut, en quelques mots souhaiter cordialement la bienvenue au sympathique auditoire et souligna tout particulièrement le passage de Jocistes de chez nous.

\$11,307.28 avec intérêt et les dépens. Salaberry de Valleyfield, le 5 mai 1939.

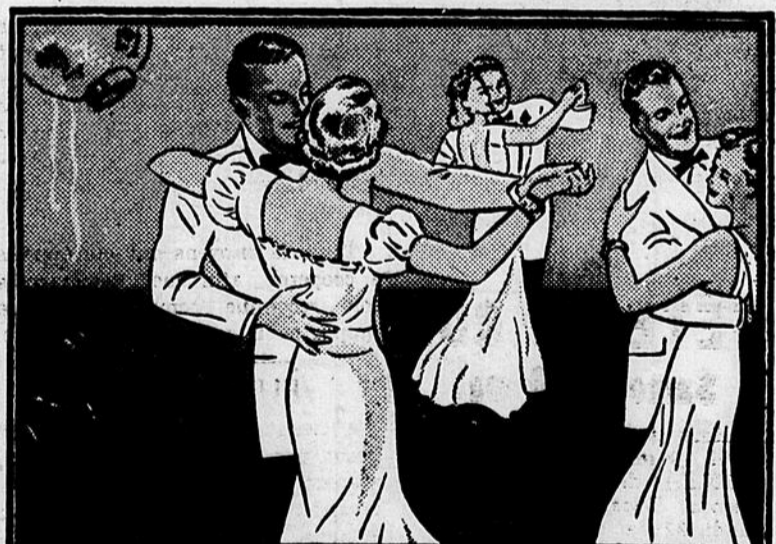
(Signé) Gontran Saintonge,
Avocat du Demandeur.

(Vraie copie)



On r'luit comme du neuf, mes tuyaux et moi; SULTANA peut faire la mêm' chos' pour toi! Polit poêles et tuyaux avec aise et rapidité

MINE À POÊLE
SULTANA
Liquide ou Pâte



LA JEUNESSE FAIT SON CHEMIN

Ardente, alerte—incapable de demi-mesures en quoi que ce soit — le BLANC doit être BLANC!

"Sans Bleu, il n'y a pas de blanc véritable, que ce soit nuage, neige ou tissu."

Protégez vos jolies choses blanches par une ou deux immersions de Bleu Keen dans l'eau du dernier rinçage, le jour du lavage. Il leur rend leur BLANCHEUR neigeuse — leur garde toujours leur meilleure apparence. Le prix? Un ou deux sous par mois.



Le BLEU KEEN
EMPÊCHE LE LINGE DE JAUNIR

Chronique de Beauharnois

Demande d'emprunt de \$3,500.00

Le Conseil de Beauharnois demandera à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter la balance de l'emprunt de \$10,000.00

Lors de la dernière assemblée du Conseil Municipal tenue sous la présidence de Son Honneur le Maire Hormisdas Roy, les édiles municipaux ont adopté à l'unanimité la résolution de M. l'échevin Oscar Dorais, secondé par M. l'échevin Irénée Leduc, demandant à la Commission Municipale de Québec l'autorisation d'emprunter la somme de \$3,500 de la Banque Canadienne Nationale de cette ville, représentant la balance due sur le montant autorisé par cette Commission en date du 22 novembre 1938, s'élevant à \$10,000.00.

Aucune discussion ne marqua cette demande puisque le règlement autorisant l'emprunt fut adopté au cours de l'an dernier.

On refusa au propriétaire de taxis M.-D. Gendron, la permission d'établir un kiosque aux coins des rues St-Laurent et Place du Marché.

Les propriétaires de chiens devront se procurer leurs licences pour l'année 1939 et le Chef de Police a reçu l'autorisation d'exercer une surveillance étroite sur tous les chiens de la ville.

Le secrétaire donna lecture d'une lettre de M. Maxime Raymond, député fédéral des comtés de Beauharnois et Laprairie, relativement à la résolution de félicitations à son adresse de la part du Conseil de Ville, à l'occasion de son discours contre la participation du Canada aux guerres extra-territoriales. M. Raymond dit qu'il apprécie ce témoignage et exprime ses remerciements aux membres du Conseil.

La demande de location du terrain situé près de la voie ferrée du New-York Central par le club de tennis "Alligators" est laissée sur la table.

M. l'échevin Irénée Leduc, secondé par M. l'échevin Eugène Mallette, proposa que la police d'assurance-feu couvrant le contenu du bureau de l'Hotel de Ville, échéant le 23 mai au montant de \$1,000 soit confiée; à la compagnie "Employers Liability Assurance" dont l'agent local est M. Gérard Gendron.

Le conseil ajourna alors à mardi le 23 courant son assemblée.

Un concert amateur

Sous la présidence d'honneur de M. le Chanoine O. Bissonnette, curé de St-Clément de Beauharnois, un grand concert amateur aura lieu en la salle du Collège, mardi le 23 mai prochain, à 8.30 heures précises.

Tous les amateurs du district pourront participer à ce concert organisé par la Chorale de Beauharnois avec le concours de l'orchestre-accordéon Marazza de Montréal.

Les amateurs sont donc priés de s'inscrire personnellement chez M. Hormisdas Roy ou par lettre à la Boite Postale 114 ou 248 jusqu'au 20 mai.

Le plan de la salle sera déposé à la Pharmacie Larose de Beauharnois.

Ste-Philomène

Mme Alphonse Allard, Mlles Claire, Jeanne Laberge, MM. Jean Laberge, Gilles Allard de Chateauguay,

Mlle Florette L'Ecuyer, M. Rolland L'Ecuyer, de passage à Valleyfield, chez M. Gendron, dernièrement. chez M. Adrien Bannon, dimanche. M. et Mme William McDermid,

Mme Paul Lecavalier a vendu sa propriété à M. Domina Loisselle du Rang St-Jean-Baptiste.

M. l'inspecteur Lucien Gignac visitait nos écoles la semaine dernière.

Pharmacie PERRON



Douces! Sures! Achetez Modess aujourd'hui. La serviette sanitaire la plus douce et la plus sûre qui vous apportera confort et sécurité.

21¢ 2 POUR 41¢

CEINTURES MODESS 25¢

Aussi boîtes de 48 pour 69¢

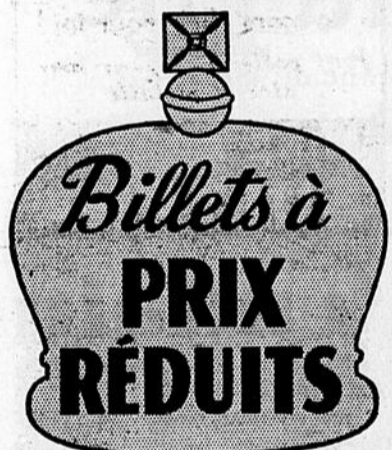
PHARMACIE PERRON

rue Victoria,

Tél. 348

Livraison rapide

La grande semaine du nettoyage local



Prix du billet simple plus un quart pour l'aller-retour

FÊTE DU ROI Samedi, 20 mai

Validité à l'aller, du vendredi midi, 19 mai, jusqu'à 2 h. p.m. (H.N.E.) dimanche, 21 mai. Retour: Départ jusqu'à minuit lundi, 22 mai 1939.

FÊTE de la REINE Mercredi, 24 mai

Validité à l'aller, du jeudi, 23 mai jusqu'à 2 h. p.m. (H.N.E.) mercredi, 24 mai. Retour: Départ jusqu'à minuit jeudi, 25 mai 1939.

Pour prix des billets et autres renseignements, consultez

J.-L. TURCOTTE,

Agent, du Canadien National, 203, rue Victoria, Téléphone 488, Valleyfield, P.Q.

CANADIEN NATIONAL

Le Conseil de la ville n'a pas seulement décrété la semaine du nettoyage pour laisser ensuite ce texte dormir dans les archives sans y donner une suite logique.

En effet, les employés de la voirie ont nettoyé, cette semaine, toutes les rues de la ville, pour les balayer, les nettoyer et ramasser tous les déchets qui s'étaient accumulés au cours de la froide saison.

Nos édiles municipaux veulent que Beauharnois respire la propreté et rien de plus facile que de nettoyer les entrées de cours, semer des fleurs dans les parterres, donner un coup de pinceau sur certains immeubles vieillissants par les intempéries.

Tous les citoyens ont été appelés à coopérer afin que Beauharnois soit reconnue comme une ville propre ou il y fait plaisir de vivre.

FUNERAILLES

A Beauharnois, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis, avaient lieu lundi dernier, les imposantes funérailles de M. Frédéric Péladeau, époux de feu Marie Montpetit. Il laisse dans le deuil deux garçons et deux filles: MM. Eucher et Louis de Ste-Martine, Mlle Eva et Mme Albert Péladeau (Berthe), un gendre, M. Albert Péladeau de Ste-Martine; trois beaux-frères: MM. Eucher Montpetit, Jean-Baptiste Parent, François-Xavier Montpetit; une belle-soeur: Mme Eucher Montpetit, et un grand nombre de neveu et nièces. Pour l'assistance aux funérailles, l'envoi de télégrammes et cartes de sympathies, la famille offre ses plus sincères remerciements.

DECES

Lancôt—A Huntingdon, Qué., lundi, le 8 mai 1939, Mme Norbert Lancôt, âgée de 32 ans et épouse du chef de police de Huntingdon.



J. A. Lafrance

ancien gérant du

DOMINION STORE

annonce à ses anciens clients et amis l'ouverture d'une épicerie indépendante au numéro 76, Ste.-Cécile.

- Produits de choix
- Livraison à domicile
- Courtoisie constante

Appelez _____ Tél. 388

RENDEZ-VOUS EN FOULE --- CHEZ --- Leduc & Prieur Limitée pour leur 42 ième anniversaire

COUPONS PRIMES

Donnés avec tout achat de marchandises

En échange de ces coupons, vous avez l'avantage de vous procurer un set de service à diner complet.

Hommage de l'Heure provinciale à nos gracieux souverains

Lors de la prochaine radiophonie dominicale de l'Heure provinciale, le 14 mai de 8 à 9 heures du soir, Leurs Majestés navigueront dans les eaux canadiennes à quelques centaines de milles en aval de Québec. Avant leur débarquement sur la terre d'Amérique, l'Heure provinciale offrira à nos gracieux souverains un tribut d'hommages. A cette occasion, nous radiodifuserons une de nos plus belles radiophonies de l'année dans une vivante évocation de la vie et de l'oeuvre d'Emmanuel Chabrier. Nous verrons évoluer les membres de la famille et les compagnons de ce grand musicien. Le décor musical du sketch sera constitué par des oeuvres de Chabrier, interprétées par Annette Brunet, pianiste, Jeanne Desjardins soprano et Norman Herschorn, violoniste compositeur.

Les oeuvres du maître inscrites au programme sont:

1—a) Habanera, E. Chabrier; b) Marche joyeuse, E. Chabrier; Norman Herschorn.

2—a) Idylle. b) Bourrée fantasque E. Chabrier; Annette Brunet.

3—a) Villanelle; b) Les Cigales; c) L'île Heureuse, E. Chabrier; Jeanne Desjardins.

4—La Fileuse, E. Chabrier; Norman Herschorn.

5—Scherzo (Valse), E. Chabrier; Annette Brunet.

Les radiophiles qui ont si bien apprécié l'émission du 12 mars consacrée à la vie et au grand art de l'immortel auteur de Pelléas et Mélisande ne manqueront d'aimer cette radiophonie sur le compositeur E. Chabrier à elle sera présentée dans la même formule. L'auteur de cette primeur radiophonique est Emile-Charles Hamel, journaliste et critique d'art. Ce programme est préparé et réalisé par Alfred Mignault, directeur général de l'Heure provinciale, commanditée par l'Honorable Joseph Bilodeau, ministre du Commerce et de l'Industrie.

Annoncez dans La Gazette de Valleyfield.

Cazaville

Mlle Germaine Hurteau en visite chez sa soeur, M. et Mme Laurent Dallaire à Tupper Lake, N.-Y.

M. Joseph Latreille, M. et Mme Alfred Latreille, M. et Mme Ulric Hurteau, en visite dimanche dernier chez M. et Mme Donat Morin.

M. et Mme Oscar Lecavaller, M. et Mme Donat Morin, en visite à Valleyfield chez des parents et amis dernièrement.

M. Paul-Emile Quesnel de Huntingdon est venu s'établir à Cazaville.

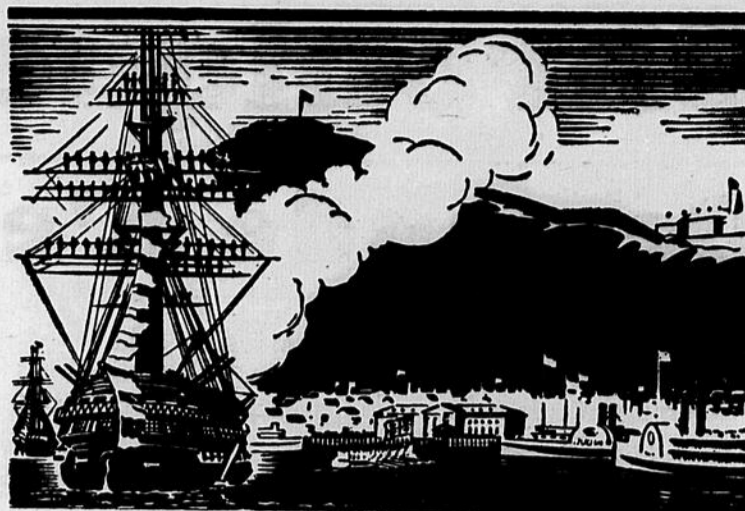
Mlle Gertrude Quesnel, Huntingdon, en visite, en fin de semaine, chez ses parents, M. et Mme Adrien Quesnel.

M. et Mme Aldoma Caza, M. et Mme François Trépanier, en visite dimanche, chez M. et Mme Alexis Trépanier ainsi que chez M. et Mme Arthur Trépanier.

M. et Mme B. Primeau de Tupper Lake, en visite, dimanche, chez M. et Mme Alexandre Chrétien.

Mlle Bernadette Yelle était l'invitée de Mlle Thérèse Trépanier, dimanche.

M. Paul-Emile Lafleur a été conduit à l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, cette semaine. Nous lui souhaitons un prompt retour à la santé.



—D'après une ancienne gravure

Le grand-père du Roi actuel accueilli à Québec

S.A.R. Albert Edouard, l'héritier jeune et galant du Trône Britannique et le premier Prince de Galles à rendre visite au Canada, arriva à Québec le 18 août 1860.

Il fut accueilli par les salves d'artillerie de la Citadelle et des vaisseaux de guerre. La foule immense, composée de citoyens et de visiteurs venant de toutes les parties de "l'Amérique du Nord Britannique" et des Etats-Unis, l'acclama frénétiquement. Après plusieurs jours de réceptions et tours eut lieu un grand bal, donné par la ville, qui se prolongea jusqu'à l'aube et durant lequel Son Altesse dansa avec non moins de 22 partenaires. Un chroniqueur de l'époque écrivait: "A cause du bal, les gants de cérémonie sont à un prix exorbitant."

Treize ans avant cet événement historique, la Canada Life—la première compagnie canadienne d'assurance sur la vie—émettait sa première police. Au cours des 92 années de son existence, elle a payé à ses détenteurs de polices et leurs bénéficiaires, ou accumulé à leur profit, au delà de \$650,000,000—\$50,000,000 de plus qu'elle n'en a reçus en primes.

La Compagnie d'assurance sur la vie Canada Life La plus ancienne du Canada

R.-E. COGLAND,
Représentant Huntingdon

Carnet Mondain

M. et Mme Alexandre Boyer de St-Jean passent quelques jours chez M. et Mme Zéphir Vincent.

M. Domina Laplante de passage chez M. et Mme Stanislas Lazure.

M. le Dr Trépanier, Mlle Trépanier, à St-Jean, dimanche dernier.

MM. M. et L. Viau de Montréal, les invités de M. M. Côté, dimanche dernier.

M. et Mme Arthur Gervais à Montréal, dimanche dernier.

M. et Mme Henri Dubuc de St-Michel, les invités de M. et Mme Albert Dubuc, ces jours derniers.

M. Edmour Lazure de Montréal, en fin de semaine chez MM. Albert et Omer Lazure.

Mlle Laure Chaput et M. Lucien Contant de Pointe-aux-Trembles, de

passage chez Mlle Mariette Trépanier.

Lundi dernier, avait lieu à St-Urbain, l'assemblée mensuelle des fermières. Cette assemblée était intéressante et fut rehaussée par la présence de M. l'abbé Dulude, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Martine et M. Ampleman, B.S.A.

M. Dulude nous parla de l'importance du cercle des fermières tant au point de vue morale que matériel. A son tour, M. Ampleman nous donna des conseils sur l'horticulture.

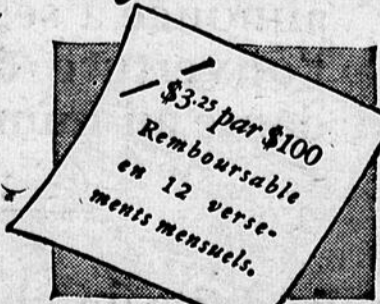
Après ces intéressantes conférences on procéda au cours habituel.

Annoncez dans La Gazette de Valleyfield.



financez LES AMELIORATIONS
AUX MAISONS à peu de frais GRÂCE À UN
Prêt P.-A.-M.

VENEZ chercher un
exemplaire de notre dépliant:
Prêts de Modernisation aux
Propriétaires ou écrivez-nous
pour l'obtenir.



BANQUE DE MONTREAL
Fondée en 1817
Banque qui accueille bien les petits déposants

Succursale de Valleyfield: J. G. FORTIER, Gérant
Succursale de Huntingdon: N. W. SPARROW, Gérant

NOTRE FAVORI NATIONAL

Gin

MELCHERS
CROIX D'OR

10 oz. 90¢
26 oz. 2.00 40 oz. 2.80

LA BOISSON LA PLUS SAINE
Plus Forte - Plus Savoureuse

LONDON CLUB
London Dry Gin

THREE CASTLES
Liqueur Whisky

PRODUITS DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, Montréal et Betherville

Prix du marché

ANIMAUX VIVANTS

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 8 mai, 1939 par la Coopérative Canadienne du Bétail de Québec, Limitée.

PORCS — Bacs, 180 à 230 lbs, prix de base, nourris et abreuvés, \$9; par camion, \$9.25; sélects, 190 à 230 lbs, prime, par tête, de \$1; bouchers, 160 à 240 lbs, coupe, par tête de \$1.25; légers, moins de 160 lbs, coupe de 75c par tête; pesants, 240 à 270 lbs, coupe, par tête de \$2.50; extra pesants, plus de 270 lbs, coupes de \$1.50 et \$2 du livres; truies, \$5.50 à \$6; porcs classés abattus, \$12.35.

VEAUX DE LAIT—Choix, \$6 à \$6.50; bon, \$5.50 à \$6; moyen, \$5 à \$5.50; commun, \$4 à \$4.50.

VEAUX DE CHAMPS—Bon, \$3 à \$3.50; commun, \$2.50 à \$3.

BOUVILLONS—Choix, \$7 à \$7.25; bon, \$6.50 à \$7; moyen, \$6 à \$6.50; commun, \$5 à \$5.50; com. léger, \$4 à \$4.50.

AGNEAUX—Lots mélangés, \$5 à \$5.50; agneaux du printemps, de \$5 à \$7 chaque.

MOUTONS—Bon, \$4.50 à \$6; commun, \$2.50 à \$3.

TAURES—Choix, \$6.50 à \$7; bonne, \$6 à \$6.50; moyenne, \$5.50 à \$6; commune, \$4 à \$4.50.

VACHES—Choix, \$5 à \$5.25; bonne, \$4.50 à \$5; moyenne, \$3.75 à \$4.25; commune, \$3 à \$3.50; très com., \$2.50 à \$2.75.

TAUREAUX—Choix, \$5.25 à \$5.50; bon, \$4.50 à \$5; moyen, \$4.25 à \$4.50; commun, \$3.50 à \$3.75.

Prix de remise de la coopérative Fédérée de Québec Succursale de Québec

Semaine finissant le 6 mai 1939
OEUFs—A, gros, 21c; A, moyens, 20c; B, 19c; C, 18c.

VEAUX ABATTUS—Bons, 8c; moyens, 7c; communs, 6c.

POULES ABATTUES—A, 5 lbs et plus, 22c; A, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 21c; B, 5 lbs et plus, 20c; B, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 19c; C, 5 lbs et plus, 17c; C, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 16c.

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 5% aux coopératives affiliées et 8% aux expéditeurs individuels.

PORCS ABATTUS—A, bacon de choix 140 lbs à 170 lbs, 12c; plus prime, \$1; B, bacon 140 lbs à 170 lbs, 12c; bouchers, 120 lbs, à 170 lbs, 11½c; légers, 100 lbs à 120 lbs, 11½c; lourds, 170 lbs à 200 lbs, 10½c.

Prix de remise de la Coopérative Fédérée de Québec

Semaine finissant le 6 mai 1939
POULES VIVANTES—A, 5 lbs et plus, 20c; B, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 18c; C, 3 lbs jusqu'à 4 lbs, 17c; coqs, 13c.

VOLAILLES VIVANTES poulets à griller, gris—A, 2½ lbs jusqu'à 3 lbs, 25c; B, 2 lbs jusqu'à 2½ lbs, 23c; C, 1½ lb jusqu'à 2 lbs, 21c.

Blancs—A, 2½ lbs jusqu'à 3 lbs, 20c; B, 2 lbs jusqu'à 2½ lbs, 18c; C, 1½ lb jusqu'à 2 lbs, 16c.

N.B.—Les poulets de pesanteurs moindres et de mauvaise qualité qui n'entrent pas dans ces catégories indiquées seront payés aux prix qu'il nous sera possible d'obtenir.

VEAUX ABATTUS, engraisés au lait—Bons, 8½c; moyens, 7½c; communs, 6c; très communs, 5½c.

OEUFs—A, gros, 23c; A, moyens, 21c; B, 19c; C, 18c.

Sur les prix ci-haut mentionnés, nous retenons une commission de 8% aux expéditeurs individuels et 5% aux coopératives affiliées.

JEUNES DINDES ABATTUES—A, 27c; B, 25c; C, 23c.

OIES ABATTUES—A, 19c; B, 17c; C, 14c.

LAPINS VIVANTS—5 lbs et plus, la livre, 10c.

PIGEONS VIVANTS—le couple, 20c.

POULETS ABATTUS, engraisés au lait—Spécial, 6 lbs et plus, 28c; A, 6 lbs et plus, 27c; A, 5 lbs jusqu'à 6 lbs, 26c; B, 6 lbs et plus, 25c; B, 5 lbs jusqu'à 6 lbs, 24c; B, 4 lbs, jusqu'à 5 lbs, 23c.

POULETS ABATTUS, sélectionnés—Spécial, 6 lbs et plus, 27c; A, 6 lbs et plus, 26c; A, 5 lbs jusqu'à 6 lbs, 25c; B, 6 lbs et plus, 24c; B, 5 lbs jusqu'à 6 lbs, 23c; B, 4 lbs jusqu'à 5 lbs, 22c; C, 6 lbs et plus, 21c; C, 5 lbs jusqu'à 6 lbs, 20c; C, 4 lbs, jusqu'à 5 lbs, 19c; C, 3 lbs, jusqu'à 4 lbs, 18c.

POULES ABATTUES—Sélectionnées—Spécial, 5 lbs et plus, 24c; A, 5 lbs et plus, 23c; A, 4 lbs, jusqu'à 5 lbs, 21c; B, 5 lbs et plus, 21c; B, 4 lbs, jusqu'à 5 lbs, 20c; B, 3 lbs, jusqu'à 4 lbs, 19c; V, 5 lbs et plus, 18c; C, 4 lbs, jusqu'à 5 lbs, 17c; C, 3 lbs, jusqu'à 4 lbs, 16c.

Prix de remise pour beurre Montréal et Succursale de Québec Semaine finissant le 1er mai, 1939
BEURRE FRAIS—No 1, pasteurisé, 20 3-16c; No 1, non pasteurisé, 19 11-16c; No 2, 19 3-16c.

Ces prix sont nets, les frais de vente et d'entreposage ayant été déduits.

Ste-Agnès-de-Dundee

Carnet social

M. et Mme Robert Turnbull de Melocheville, la famille Henri Hébert et M. et Mme Alfred Leduc, de Beauharnois, visitaient M. et Mme Romuald Hamelin, en fin de semaine.

M. l'abbé Henri Cloutier de l'évêché était de passage dans notre paroisse dimanche. Il prononça le sermon sur l'oeuvre du Messager du Sacré-Coeur, et l'Apostolat de la prière dans nos écoles.

Mlle Maria Primeau du presbytère de Beauharnois était de passage ici lundi.

M. et Mme Wilfrid Tisseur de Beauharnois visitaient des parents ces jours derniers.

M. Charles Denis a fait l'acquisition de la propriété de Mlle Maria

St-Stanislas de Kostka

Mlle Doria Carrière est de retour chez elle après un séjour à l'Hôtel-Dieu de Valleyfield où elle a subi une opération pour l'appendicite.

M. Léo Quenneville est retourné au collège de Beauharnois après

Primeau.

M. et Mme Raoul Poirier et leur fille de Montréal étaient en visite chez des parents, dimanche.

Naissance

Le 2 mai 1939, à M. et Mme Alcide Montpetit née Florence Fortier, une fille baptisée sous les noms de Marie, Pauline, Monique. Parrain et marraine, M. Armand Fortier et Mlle Pauline Fortier, oncle et tante de l'enfant.

deux semaines passées chez ses parents, M. et Mme J.-B. Quenneville.

M. et Mme John Peters de Montréal et M. et Mme Addison Mainville et leur famille de Malone, N.-Y. étaient de passage chez M. et Mme Israël Mainville.

M. et Mme J.-B. Quenneville et leur famille, de passage à Montréal, la semaine dernière.

Mlle Georgette Teste de St-Anicet, a passé la fin de semaine chez ses parents, M. et Mme François Teste.

M. et Mme François Teste et leur famille, de passage, dimanche chez M. et Mme Zénophile Quesnel à St. Anicet.

M. et Mme Emery Latour et leur famille de Cazaville, ont rendu visite à M. et Mme Samuel Carrière, dimanche.

CHEVROLET

LES CAMIONS A TRIPLE ÉPARGNE

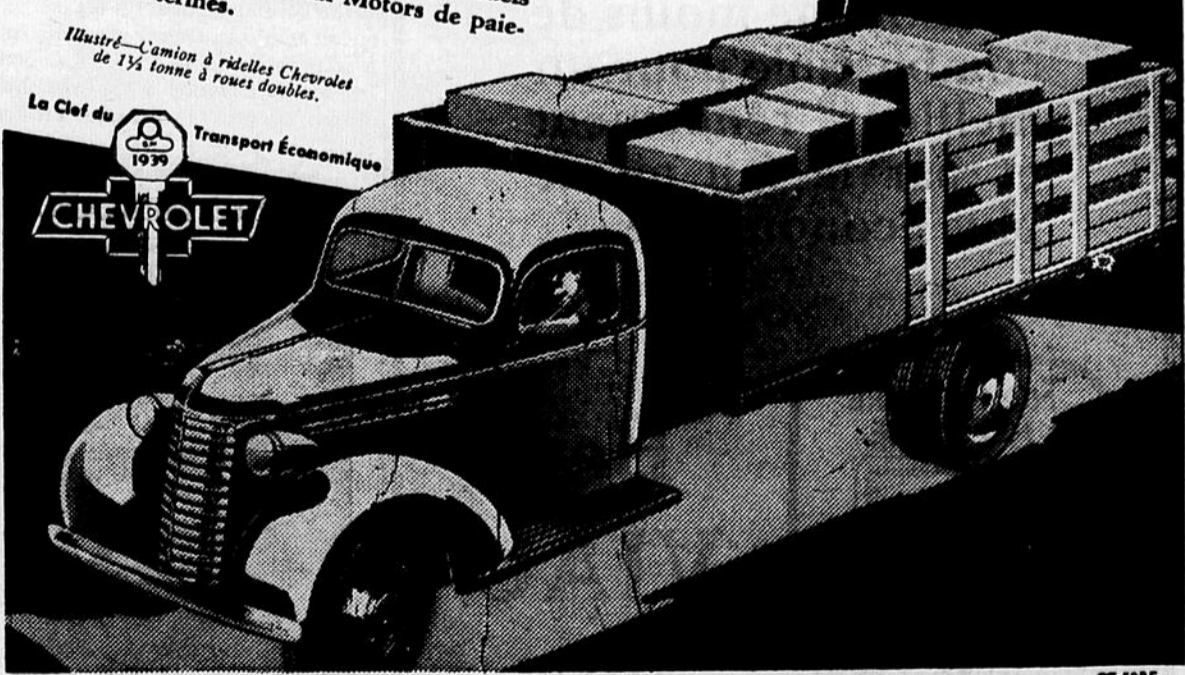
Épargnez sur le prix... épargnez sur l'essence et l'huile... épargnez sur l'entretien

Tout camion Chevrolet se paie de mille en mille, de jour en jour, par sa combinaison sans égale de faible coût initial, de faible coût d'usage et de faibles frais d'entretien. Vous épargnez de l'argent sur le prix en achetant un Chevrolet, car les prix des camions Chevrolet sont tous beaucoup plus bas cette année. Vous épargnez sur l'essence et l'huile, grâce au fameux moteur Chevrolet à soupapes en tête, un moteur spécial pour camions. Vous épargnez sur l'entretien, car la haute qualité de Chevrolet signifie plus longue durée et plus faibles frais d'entretien.

Et aujourd'hui, si grand ou si petit que soit votre besoin, il y a un Chevrolet exactement approprié à votre genre de service. La ligne de camions Chevrolet 1939 couvre toutes les six grandes classes de camionnage et 97% de toutes les exigences de camionnage. Choisissez à même les camions de ½ tonne, ¾-1 tonne, 1½ tonne, 2 tonnes, 2½ tonnes et 2 tonnes à cabine avancée... livreuse, sedan de livraison, à panneaux, à ridelles, à bascule et autres modèles encore... avec pneus et essieux requis. Voyez les nouveaux camions Chevrolet aujourd'hui... arrangez-vous pour avoir une démonstration... convainquez-vous que le camion Chevrolet est votre meilleur choix, "le camion à triple économie!" Légers paiements mensuels suivant le mode General Motors de paiements à termes.

Illustré—Camion à ridelles Chevrolet de 1½ tonne à roues doubles.

La Clé du Transport Économique



LIVREUSE
SEDAN DE LIVRAISON
MODELES A PANNEAUX
MODELES A RIDELLES
MODELES A BASCULE
MODELES
A CABINE AVANCEE
½ TONNE ¾-1 TONNE
1½ TONNE
2 TONNES 2½ TONNES
2 TONNES C.A.

CT-598F

GARAGE Z. PERRON

24, rue du Marché

Valleyfield, Qué.

POUR LE CAMIONNAGE A BAS PRIX

ARSENOID du Dr R. Moscatini Genève

Reconstructif et Puissant
Agit directement sur les glandes.
Développe et raffermi plus rapidement la poitrine.
Seul agent au Canada.
PHARMACIE PERRON,
Tél. 398

CANADIEN NATIONAL Excursions

à l'occasion de la visite de LEURS MAJESTÉS LE ROI ET LA REINE à MONTREAL, le 16 mai et à OTTAWA 17-18-19-20 mai

PRIX RÉDUITS de VALLEYFIELD à MONTREAL \$1.00

DEPART: 15 et 16 mai
RETOUR: jusqu'au mercredi, 17 mai

OTTAWA \$2.25

DEPART RETOUR
Mardi, 16 mai Jeudi, 18 mai
Mercredi, 17 mai Vendredi, 19 mai
Jeudi, 18 mai Samedi, 20 mai
Vendredi, 19 mai Lundi, 22 mai
Samedi, 20 mai Lundi, 22 mai

\$2.70

DEPART: Mardi, 16 mai à vendredi, 19 mai, inclusivement.
RETOUR: jusqu'au lundi, 22 mai, 1939.

Voitures ordinaires seulement. Pour plus amples renseignements, consultez

J.-L. TURCOTTE, Agent du Canadien National, 203, rue Victoria, Valleyfield, P.Q. Téléphone 488

CANADIEN NATIONAL

La Vie Sportive

Une double victoire du président Boivin

Une double victoire de M. Horace Boivin, président de la ligue de hockey Provinciale, une humiliante défaite de M. George Slater, président de la ligue sénior Québec, donnant pour résultat une situation plus équilibrée dans le bureau de direction de la Q.A.H.A., voilà le bilan de l'assemblée annuelle marquant la clôture des activités de cette organisation pour la saison 1938-39, qui s'est terminée par un banquet réunissant des dirigeants du hockey de la province et les représentants de la presse, samedi soir, à l'hôtel Queen's.

Cette assemblée traditionnelle de la Québec Amateur Hockey Association s'est donc déroulée, cette année, de la façon la plus inattendue. Elle nous réservait une heureuse surprise, celle d'une seule passe ses ennemis jurés de la ligue sénior Québec et a placé du même coup la ligue Provinciale sur un pied d'égalité qu'elle méritait depuis longtemps. En effet chacune des deux ligues sénior de la province sera dorénavant représentée par deux membres sur le bureau de la Q.A.H.A. Jusqu'ici, comme on le sait, la ligue Provinciale n'avait droit qu'à un représentant dont le vote était toujours annulé par les trois représentants de la ligue sénior, lesquels se faisaient un plaisir malin à reverser toutes les suggestions pouvant être faites par la ligue Provinciale. Fini maintenant ce petit jeu. La ligue sénior Québec ne fera plus cavalier seul et justice sera rendue à tous et chacun.

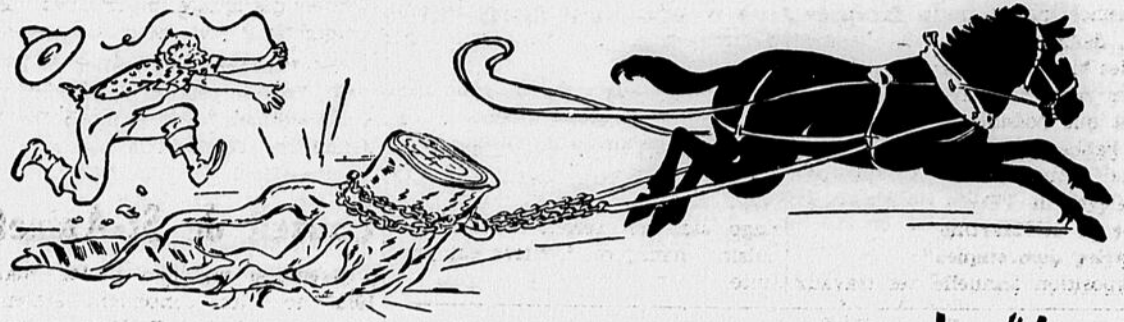
Oui, messieurs Paquin, Caza, LaHaye et Comte, cette victoire personnelle de votre président, M. Horace Boivin, est aussi la vôtre. C'est la récompense des efforts que vous avez dépensés pour aider la cause amateur dans la province, vous qui n'avez épargné ni votre temps ni votre argent pour assurer le maintien d'un circuit qui a connu tous les obstacles mais qui, finalement triomphant, sort encore plus fort de la lutte et peut anticiper un avenir des plus brillants.

Ainsi que le disait si bien M. Boivin devant les représentants de la Q.A.H.A., la ligue Provinciale a dû traverser toutes les impasses, surmonter nombre de difficultés avant d'en arriver au développement qui est sien aujourd'hui. Le plus dur de la bataille est pourtant accompli car la ligue Provinciale pourra dorénavant combattre à armes égales les attaques de la ligue sénior Québec, et elle aura tôt fait de devenir sa dominatrice si l'on en juge par la victoire remportée par un seul homme, sincère celui-là, sur les trois inséparables, mousquetaires représentant le circuit Québec dans la Q.A.H.A. qui avaient juré la mort de la ligue rivale.

Qu'il nous soit permis d'offrir au président Horace Boivin nos plus sincères félicitations et nos meilleurs vœux de succès. La ligue Provinciale lui doit les privilèges qui sont siens aujourd'hui, privilèges qu'elle méritait sans aucun doute, mais dont elle serait encore privée n'eût été l'éloquente allocution prononcée par M. Boivin à l'assemblée de samedi dernier.

A la ligue Provinciale, nous souhaitons qu'elle conserve encore longtemps M. Boivin comme président, car un homme comme celui-là sera difficile à remplacer.

Paul PARIZEAU



Avec la Black Horse "ça marche"!



Une source de pure satisfaction et de bien-être

Black Horse

La meilleure BIÈRE du Canada
Fabriquée depuis cinq générations par la BRASSERIE DAWES, Montréal

Les quilles

Le 7 mai 1939

VALLEYFIELD—

L. Leduc	89	113	96
J. P. Leduc	132	133	130
R. Beaupré	121	113	106
L. Gulonnet	113	104	120
T. Innes	149	119	160

604 582 612

MONTREAL—

Romeo	87	94	136
Frank	99	139	104
Tessier	96	111	111
Nick	157	126	127
Souliere	84	94	107

523 561 593

Séance à Ste-Etienne

A Ste-Etienne, samedi le 13 mai 1939, aura lieu une séance dramatique et musicale au profit des oeuvres de la paroisse. Monsieur l'abbé Henri Julien, curé de Ste-Etienne, invite cordialement ses amis des paroisses environnantes à venir assister à cette intéressante soirée. Les portes seront ouvertes à 7 1/2 hrs. précises. Le prix de l'entrée est de \$0.35.

PIERRE MINGAND



Pierre Mingand dont la personnalité et le talent s'affirment de plus en plus, sera la vedette de plusieurs films français au cours de la saison prochaine.

LES GICLEURS AUTOMATIQUES

Le département d'incendie de la ville, a fait d'acquisition de gicleurs automatiques qui, placés aux bords de boyaux réguliers, préservent le pompier de la fumée et facilitent son entrée dans les flammes en causant moins de dommages. Le chef de la caserne, M. Arthur Caron, était la semaine dernière témoin

d'une démonstration donnée par M. Fred Colmar, représentant de la compagnie J. & R. Weir Limited de Montréal et vendeur des gicleurs pour éteindre la gasoline. La démonstration eut lieu sur les terrains de la "Howard Smith Paper Mills Ltd," en présence de quelques échevins et les meilleurs résultats furent obtenus. La caserne tenait, en même temps, son exercice régulier du mois.

Véritable VAL-GLO
Doubleure MOCO
Garantie pour deux saisons

Véritable VAL-GLO
Doubleure MOCO
Garantie pour deux saisons



Pour Obtenir

Une confection impeccable dans la fabrication des habits faits sur mesures . .

A. A. Cadieux

emploie toujours les tissus de première qualité.

-- MOCO --

Manufacture à VALLEYFIELD

A. A. Cadieux
Tailleur

42, Ste-Cécile

Aussi

Costumes pour dames faits sur mesures.

GENUINE VAL-GLO GENUINE VAL-GLO
MOCO LINING MOCO LINING
'Guaranteed Two Seasons' 'Guaranteed Two Seasons'

"Timken"

Le système de chauffage idéal

Consomme moins de combustible pour un meilleur rendement et par le fait même plus économique.



Ben VIAU
Agent
Valleyfield

SAINTE MARTINE

Lundi soir, en la salle de l'Unité Sanitaire de Sainte-Martine, Mlle Champoux, conférencière du gouvernement, donna une intéressante conférence sur la nutrition en général, démontrant la valeur nutritive des aliments et dans quelle proportion nous devons en faire usage autant que possible.

M. l'abbé Grondin de Valleyfield prêcha actuellement une retraite aux élèves de l'Ecole Classico-Ménagère de Ste-Martine.

Industries domestiques
L'exposition annuelle des travaux

exécutés par les élèves de l'Ecole Ménagère Régionale de Ste-Martine, aura lieu les 27, 28, 29 et 30 mai prochains.

On y verra un beau déploiement de travaux à l'aiguille, coupe et confection, etc.

Le département du tissage aura des exhibits nombreux et variés. L'art culinaire sera à l'honneur: conserves, bonbons, pâtisseries de choix, pain de fantaisie et de ménage, etc., etc., seront exposés à la cuisine ménagère. L'entrée est gratuite.

Ste-Philomène

A M. et Mme Eloi Malette née Madeleine Vervais, un fils baptisé Joseph, Pierre, Yves. Parrain et marraine, M. Gaétan Vervais et Mlle Magloirina Malette, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mlle Henriette Giroux, cousine de l'enfant.

M. et Mme Rolland Bissonnette de St-Jean, en fin de semaine chez M. Zénon Patenaude.

Mlle Marie-Blanche Tisseur visitait ses parents de Beauharnois, dernièrement.

M. et Mme Joseph-Arthur Chasles de Montréal, chez leurs parents de Ste-Philomène, dimanche.

MM. Fortunat Dubuc, Norbert Payant, Philippe Toupin de Saint-Isidore, ainsi que M. Elzéar Vinette de Ste-Philomène, visitaient la fer-

me de M. Arnold de Québec, jeudi dernier.

M. et Mme Joseph Parent de Beauharnois, en promenade chez M. Eugène Bannon.

M. et Mme Nobert Payant de St-Isidore, chez M. Elzéar Vinette.

M. et Mme Léandre Prud'homme de Ste-Martine chez Mme Valère Prud'homme.

Décès
Jeudi dernier, eurent lieu les funérailles de Mme Joseph Rouselle née Philomène Schinck, décédée après une longue maladie. La défunte était âgée de soixante-dix ans. Elle laisse dans le deuil deux fils, Benoit, de Montréal, Eugène de Ste-Philomène; une fille, Mme Lucien Vallée, une brue, Mme Benoit Rouselle et un grand nombre d'autres parents.

ASSEMBLEE DE LA J.O.C.F.

Mercredi soir le 10 mai a eu lieu une assemblée qui réunissait les membres de la J.O.C.F. au sous-basement de l'église de Bellerive. A cette assemblée générale devait se discuter des choses importantes. La réunion était sous la présidence de Mlle Madeleine Major, de Bellerive. Mlle Jeanne Filiatrault, également de Valleyfield, est la présidente générale pour le diocèse.

Conseil de St-Anicet

Assemblée régulière du 1er mai, 1939, tous les conseillers étaient présents. M. Jas. B. Narey présidait.

M. le maire et le secrétaire-trésorier soumettent au conseil leur rapport du résultat des élections, sur les règlements No 91, tenus les 24, 25 et 26 avril dernier.

Nous soussignés, constatons et certifions, que, d'après le cahier de votation, le nombre de votes donnés dans la municipalité, sur le règlement No 91 est de 111 votes pour et 1 vote contre, et un évaluation \$242,038.00 pour, et \$2,200.00 contre.

Il fut proposé par le conseiller Hidala Caza et secondé par le conseiller N.-D. Rankin que le rapport du vérificateur des livres de la municipalité, pour l'année se terminant le 31 décembre 1938, soit accepté et que son rapport soit publié dans le Huntingdon Gleaner Inc. Approuvé.

Il fut proposé par le conseiller Albert Caza et secondé par le conseiller Avila Robidoux qu'un vote de remerciement soit adressé à M. W. L. Carr, vérificateur. Approuvé.

Il fut proposé par les conseiller Hidala Caza et secondé par le conseiller Hector Carrière que M. John Sterling soit nommé Insp. Agraire à la place de M. Angus Campbell, qui refuse d'accepter cette charge. Approuvé.

Il fut proposé par le conseiller Hidala Caza et secondé par le conseiller Avila Robidoux que le secrétaire-trésorier soit autorisé d'acheter un sceau pour la municipalité.

Il fut proposé par le conseiller N. D. Rankin et secondé par le conseiller Albert Caza que les noms suivants soient portés au rôle d'évaluation: Joseph Beaudry, à la place de James Calver, pour le lot no 443; Paul Pinsonnault à la place de Mme Moise Côté, pour le lot no P-665; Hidala Génier, à la place de Alex. Duheme pour lots nos 675-677-P 826; Armand Caza, 21 ans, fils d'Albert Caza; Roger Plouffe, 21 ans, résident; Lionel Dupuis, fils de propriétaire. Approuvé.

Il fut proposé par le conseiller Albert Caza et secondé par le conseiller Avila Robidoux d'ajourner l'assemblée de ce conseil à samedi 6 avril 1939 à 7 hrs du soir. Approuvé.

Séance ajournée

Tenue le 6 avril 1939, tous les conseillers étaient présents, présidait M. Jas. B. Narey, maire.

Le conseiller Avila Robidoux vota contre le compte de Olivier Durocher.

Il fut proposé par le conseiller Hidala Caza et secondé par le conseiller Hector Carrière qu'une demande d'octroi de 50% soit demandé au Ministère de la Voirie, pour la construction de deux bouts de chemins, tel que proposé à l'assemblée régulière du 3 avril dernier, du bout dans la concession Quesnel et l'autre dans le chemin Smith.

Il fut proposé par le conseiller Hidala Caza et secondé par le conseiller Albert Caza d'écrire à l'Honorable M.-B. Fisher, M.P.P., pour qu'il demande au ministère de la voirie, un octroi de 50% pour les dépenses, faites par ce conseil en 1938, sur les chemins Newfoundland et Leahy et dont un rapport des dépenses a été fait vers le mois d'octobre 1938.

Ste-Barbe

Notes du mois d'avril.

Ecole No. 5, Village
5e année. — Lucette Legault, 82.9; Lauria St-Onge, 79.6.

4e année. — Cécile St-Onge, 71.3; Cécile Legault, 60.5; Thérèse St-Onge, 60.

3e année. — Wilfrid Haineault, 82.4; Georgette Brunet, 66.3.

2e année. — Mariette Brunet, 87; Maurice Brisson, 86; Simone Haineault, 85.5; Roger Beaudry, 77.5; Charles David, 73.

1ère année. — Yvan Bergevin, 86.5; Renaud Mainville, 79; Marie-Thérèse David, 73; Claude Reid, 62.

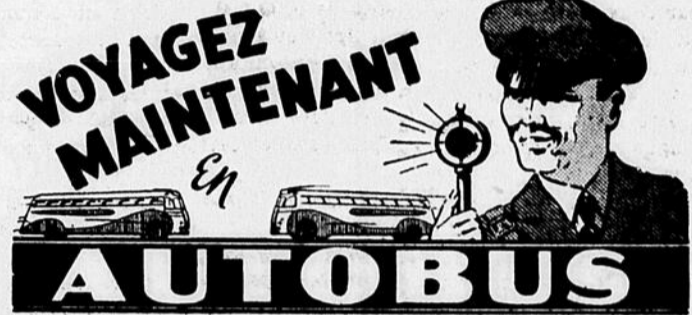
Classe enfantine. — Lucille Bergevin, 92%; Madeleine Brunet, 89%; Ernest Beaudry, 86.

Naissance

A Ste-Barbe, le 26 avril, à M. et Mme Dolor Tremblay née Georgette Robert, un fils baptisé Joseph, Paul, André Gilles. Parrain et marraine, M. et Mme Zémaüs Tremblay, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mme Roméo Girouard, tante de l'enfant.

Décès

Est décédé à l'âge de 9 mois, Maurice, enfant bien-aimé de M. et Mme Elzéar Daoust. Il laisse pour pleurer sa perte, son père, sa mère, 2 soeurs et 5 frères.



ET ECONOMISEZ DE L'ARGENT MAINTENANT EFFECTIF

MONTREAL—BEAUHARNOIS—VALLEYFIELD

STATIONS	Tous les jours		Sam. & Dim.		Tous les jours ex. Sam. & Dim.		Dim. seul.	
	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM
Montreal Central Term.: 1188 Dorchester St. West (cor. Drummond St.)	8 00	11 15	12 30	4 30	6 30	6 30	10 00	10 00
N.D.G. Agent: 5623 Sherbrooke St. W. (between Oxford and Marcell Aves.)	8 15	11 30	12 45	4 45	6 45	6 45	10 15	10 15
Montreal West	8 20	11 35	12 50	4 50	6 50	6 50	10 20	10 20
Ville St. Pierre	8 25	11 40	1 00	5 00	7 00	7 00	10 25	10 25
Mercier Bridge	8 30	11 45	1 05	5 05	7 05	7 05	10 30	10 30
Caughnawaga	8 35	11 50	1 10	5 10	7 10	7 10	10 35	10 35
Chateauguay Heights	8 45	12 00	1 15	5 15	7 15	7 15	10 45	10 45
Chateauguay Village	8 50	12 05	1 20	5 20	7 20	7 20	10 50	10 50
Chateauguay Basin	8 55	12 10	1 25	5 25	7 25	7 25	10 55	10 55
Woodlands	9 00	12 15	1 30	5 30	7 30	7 30	11 00	11 00
Bellevue	9 05	12 20	1 35	5 35	7 35	7 35	11 05	11 05
Maple Grove	9 10	12 25	1 40	5 40	7 40	7 40	11 10	11 10
Beauharnois	9 15	12 30	1 45	5 45	7 45	7 45	11 15	11 15
Melocheville	9 20	1 50	5 50	7 50	7 50	7 50	11 20	11 20
Pointe aux Bisson	9 27	1 57	5 57	7 57	7 57	7 57	11 27	11 27
St. Timothée	9 35	2 05	6 05	8 05	8 05	8 05	11 35	11 35
Pont Masson	9 40	2 10	6 10	8 10	8 10	8 10	11 40	11 40
Valleyfield	9 50	2 20	6 20	8 20	8 20	8 20	11 50	11 50

Les horaires indiquent l'heure normale de l'est

VALLEYFIELD—BEAUHARNOIS—MONTREAL

STATIONS	Tous les jours ex. Dim.		Tous les jours		Tous les jours ex. Dim.		Tous les jours	
	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM
Valleyfield	7 00	12 15	4 00	7 30	7 00	12 15	4 00	7 30
Pont Masson	7 05	12 20	4 05	7 35	7 05	12 20	4 05	7 35
St. Timothée	7 10	12 25	4 10	7 40	7 10	12 25	4 10	7 40
Pointe aux Bisson	7 15	12 30	4 15	7 45	7 15	12 30	4 15	7 45
Melocheville	7 20	12 35	4 20	7 50	7 20	12 35	4 20	7 50
Beauharnois	7 25	12 40	4 25	7 55	7 25	12 40	4 25	7 55
Bellevue	7 30	12 45	4 30	8 00	7 30	12 45	4 30	8 00
Woodlands	7 35	12 50	4 35	8 05	7 35	12 50	4 35	8 05
Chateauguay Basin	7 40	12 55	4 40	8 10	7 40	12 55	4 40	8 10
Chateauguay Village	7 45	1 00	4 45	8 15	7 45	1 00	4 45	8 15
Chateauguay Heights	7 50	1 05	4 50	8 20	7 50	1 05	4 50	8 20
Caughnawaga	7 55	1 10	4 55	8 25	7 55	1 10	4 55	8 25
Mercier Bridge	8 00	1 15	5 00	8 30	8 00	1 15	5 00	8 30
Ville St. Pierre	8 05	1 20	5 05	8 35	8 05	1 20	5 05	8 35
Montreal West	8 10	1 25	5 10	8 40	8 10	1 25	5 10	8 40
Montreal Central Term.: 1188 Dorchester St. W. (between Oxford and Marcell Aves.)	7 00	7 30	8 35	1 50	5 35	9 05	9 05	9 05
Central Terminal: 1188 Dorchester St. W. (corner Drummond St.)	7 15	7 45	8 50	2 05	5 50	9 20	9 20	9 20

Time Tables show Eastern Standard Time

Pour renseignements complets, écrivez ou téléphonez à votre agent local:—

CHATEAUGUAY—L. Desparois Tél. 73
BEAUHARNOIS—J.-A. Foupard Tél. 107 et 805
MELOCHEVILLE—Montpetit et Chartrand Tél. 811 s. 2
ST-TIMOTHEE—A Normandeau Tél. 904 s. 1-4
VALLEYFIELD—Château Salaberry Tél. 221
ST-ANICET—M. Quenneville



Terminus principal—1188, rue Dorchester Ouest, (Au coin de la rue Drummond), Montréal, Téléphone: Plateau 7141.

Maintenant vous pouvez vous procurer

CHEZ

J.-W. LABERGE

BIERES et PORTERS

(de toutes les marques)

Un simple coup de téléphone et vous avez à l'instant la commande désirée.

Que ce soit pour des commandes de viandes, d'épicerie, de fruits ou de légumes, nous sommes à votre service.

62, rue Champlain,

Téléphone 19

Valleyfield-Coteau-du-Lac LE TRAVERSIER

- maintenant -

EN SERVICE

De 6 heures, le matin (heure solaire)

A 7 heures, le soir (heure solaire)

De nouveaux tarifs

Taux de fin de semaine: \$1.50 aller et retour.

Du samedi matin au lundi soir.

Prix spécial en livrets: 13 billets pour le prix de 10.

Tél. 91 et 912 s. 2-3, 219, rue Victoria

VALLEYFIELD, P.Q.

Garçons et Filles Souffrent de l'Anémie

Comme vous aimez à voir vos enfants robustes et en bonne santé, jouant au plein air et acquérant une forte constitution et bonne intelligence. Vous êtes insulté si quelqu'un dit que leur nourriture est insuffisante. Et encore, un enfant souffrant de l'anémie se meurt de faim, quoique toute la nourriture au monde soit mise devant lui.

fatigué, il est agité et irritable. Il se peut aussi que sa vue en souffre et il est toujours en état de faiblesse. La manière la plus prompte de surmonter l'anémie est par l'usage de la Nourriture du Dr. Chase pour les Nerfs parce que ce traitement nutritif fournit, en forme condensée, les ingrédients qui font défaut à la constitution. Les enfants profitent beaucoup par l'usage de ce remède fortifiant.

La Nourriture du Dr Chase

ST-ETIENNE, le 1er mai, 1939

Le Conseil de la Corporation de St-Etienne de Beauharnois recevra des soumissions pour la construction d'un pont sur la rivière St-Louis à St-Etienne jusqu'au 23 mai à 8 hrs. p.m. Toute soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, de 10% du montant de la soumission. Le Conseil ne s'engage pas d'accepter les plus basses ni aucunes des soumissions. Un estimé du vieux pont devra être fait sur la soumission, les plans et devis, au bureau du sous-signé.

GILBERT LABERGE, Sec.-Trésorier

Toujours délicieux

THÉ VERT "SALADA"

Ormstown

Va et vient

M. et Mme Antonio Lapalme et leurs filles Laurette et Jeanne sont allés à St-Hughes, visiter les parents de M. Lapalme, la semaine dernière.

M. et Mme Robert Levac, leur fils Guy et M. Réal Tardif de Montréal, sont venus visiter la famille Anatole Cartier, dimanche dernier.

M. et Mme Wilfrid Turcot et leur fille Mariette étaient à Montréal, jeudi dernier.

Cette semaine, M. et Mme Elzéar Daoust, leur fille Anita, leurs fils Irénée et Lionel étaient de passage à Valleyfield.

M. Joseph Gendron de Montréal visitait Mlle Yvonne Reid, dimanche dernier.

M. et Mme François Thibault et M. et Mme Alfred Soucy étaient à Montréal, dimanche dernier.

M. et Mme Arthur Boudreau, Mlle Suzanne Prévost, M. Charles-Emile Parent sont allés à Montréal, dimanche dernier, visiter des parents.

Mardi dernier, Mme Anatole Cartier, ses fils Georges, Etienne et Roger sont allés à Montréal assister aux funérailles de M. Joseph Langlais, frère de Mme Cartier.

Le jeune Richmond Chatel, fils de M. et Mme J. Chatel de Valleyfield, est venu passer quelques jours chez M. et Mme Alfred Soucy, la semaine dernière.

Mlle Bernadette Francoeur, M. Laurier Forget, de Valleyfield, étaient en visite ici dimanche dernier.

Mlle Marie-Ange Lazure de Montréal est venue passer la fin de semaine chez ses parents, M. et Mme Lorenzo Lazure.

Mlle Rita Turcot de St-Chrysotome visitait la famille Wilfrid Turcot, lundi dernier.

M. Médard Billette de Valleyfield était ici lundi dernier.

M. Paul Cardinal de Howick était de passage ici dimanche dernier.

Depuis lundi dernier nous avons un nouveau barbier dans notre paroisse, M. Orle Rémillard, autrefois de St-Antoine-Abbé. Nous lui souhaitons bonne chance.

Mlle Laura Burditt et M. Joseph Burditt de Malone, N.Y., Mme Clarence Wilson, sa fille Florence, Mme Talbert Irwin, son fils Georges, de Athelstan étaient les invités de Mme Gaston Cartier, dimanche dernier.

M. Robert Barrette de Huntingdon était de passage dans notre paroisse samedi dernier.

MM. Georges Cousineau et Raoul Duhaime de Valleyfield, visitaient la famille François-Xavier Primeau, la semaine dernière.

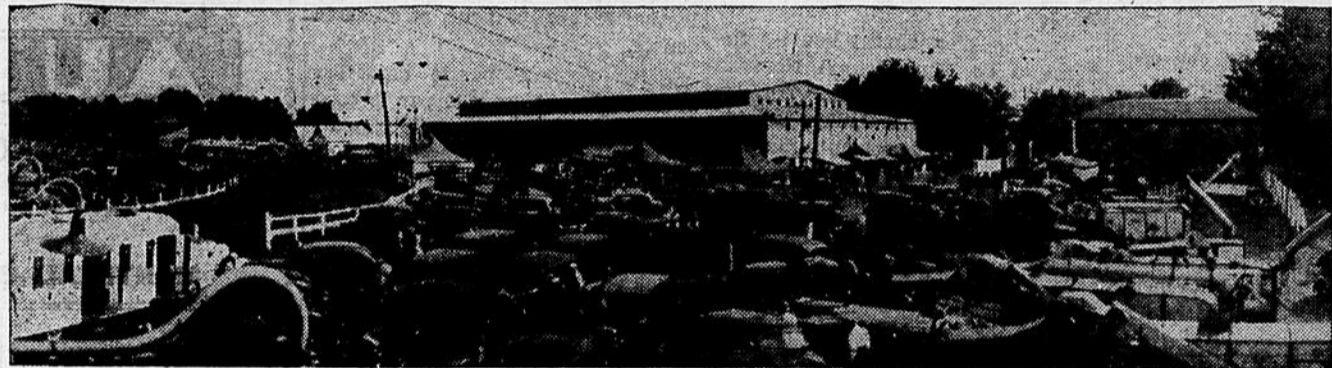
M. Charles Cassidy de St-Antoine Abbé était chez M. Horace St-Denis, dimanche dernier.

EXPOSITION D'ORMSTOWN

La plus considérable de la province de Québec pour les meilleurs exhibits d'animaux de race

LES 6 - 7 - 8 - 9 JUIN

Ouverture officielle mardi soir, le 6 Juin à 7.30 p. m. [Heure solaire]



Une photo prise lors de l'exposition d'Ormstown en 1938

Courses de chevaux trotteurs et ambleurs les 8 - 9 - 10 JUIN

ATTRACTIONS

L'ORCHESTRE "SURRENADERS" DE OTTAWA FOURNIRA LES FRAIS DE LA MUSIQUE DURANT CETTE EXPOSITION

ATTRACTIONS GRATUITES TOUS LES APRES-MIDIS ET SOIRS

Les artistes en patins à roulettes "Skating Earl"

Les "Wonder Girls" pourront être admirées au cours de leurs danses et leurs acrobaties.

Des comédiens du cirque de "Coney Island" seront à Ormstown pour amuser la foule qui se pressera autour de l'arène.

Vous pourrez y voir également les fameux comédiens "WILL MORRIS et BOBBY"

La parade des écoliers aura lieu le soir d'ouverture à 7.30 p.m. (Heure Solaire)

Parade de chevaux de travail et de promenade — Parade d'animaux et de la vache championne laitière du Canada.

PORCS - MOUTONS - VOLAILLES

Les inscriptions pour les animaux de race seront closes le 17 mai.

Les inscriptions pour les autres races seront closes le 23 mai.

Les inscriptions pour les exhibits, section des fermières, seront closes le 6 juin.

PRIX D'ADMISSION

ADULTES—Mardi et vendredi, 25c; mercredi et jeudi, 35c; Enfants: tous les jours, 20c.

Automobile sur le terrain, (le jour), mardi et vendredi, 25c; mercredi et jeudi, 35c; le soir gratuit. Billets achetés à l'avance: 5 billets pour \$1.00 avant le 3 juin; 6 billets d'enfants pour \$1.00.

R. R. Ness, Président
Howick, Qué.

DANSE

dans la salle de l'exposition

VENDREDI SOIR, LE 9 JUIN

Orchestre de 11 musiciens

W. G. McGerrigle, Sec.-Trés.
Ormstown, Qué.

POURQUOI AVOIR MAL AUX PIEDS?

Protégez simplement avec le

LINIMENT MINARD

TRIOMPHE DE LA DOULEUR

35